



Accédez directement à l'article souhaité depuis cette page sommaire en cliquant

l'icône  **située en haut à gauche de cette page Résana.**

Économie et vie des entreprises

- En Normandie, quels sont les projets industriels qui profiteront de la méthode «Notre-Dame» voulue par Emmanuel Macron ? (Ouest France)
- Seine-Maritime : un dispositif d'insertion professionnelle dans l'industrie valide une promotion à 100% (Gazette de Normandie)
- La Caisse d'Epargne Normandie lance un appel à projets pour la biodiversité (Gazette de Normandie)

Politique

- Seine-Maritime : une université pour guider les nouveaux maires et présidents d'intercommunalités (Paris Normandie)
- « Remettre de l'ordre et de la méthode » : les priorités de Pascale Dhervillez à Campagne de Caux (Paris Normandie)

Sécurité

- Sécurité. Un an après l'annonce de 30 millions d'euros pour la maison d'arrêt de Rouen, les élus locaux réclament l'avancée des travaux (Tendance Ouest)
- Télévision. Réalité ou mise en scène ? Enquête d'action sur les gendarmes normands : comment W9 a fabriqué 90 minutes sous tension (Tendance Ouest)
- Port-Jérôme. Un incendie à la raffinerie lors du redémarrage d'une de ses unités (Courrier Cauchois)
- Cambriolée 3 fois, cette gérante de bar-tabac est à bout : "Je travaille 16 heures par jour, j'ai plus rien, je suis endettée" (France 3)
- Les Mardis de l'Éco : la communication de crise, ou comment anticiper l'inattendu (Paris Normandie)
- « Que ça ne recommence pas » : après la mort accidentelle de Romane, 15 ans, son père témoigne (Paris Normandie)
- La police municipale de Criel-sur-Mer équipée d'un cinémomètre pour contrôler la vitesse des automobilistes (76actu)
- Six personnes en difficulté au large de la plage du Bout du monde à Sainte-Adresse (Paris Normandie)

Éolien

- Fécamp : l'éolien en mer, une activité économique à part entière (Normandinamik)

Social et société

- Paluel. Grève à la centrale : "On se fait attaquer, donc, on se défend" (Courrier Cauchois)

- En grève à Harfleur. La colère des aides à domicile étranglées par le prix de l'essence (Courrier Cauchois)
- Une aire de grand passage pour les gens du voyage bientôt créée sur la côte picarde (France Bleu)
- Plutôt un plein de course ou un plein d'essence ? Près du Havre, les aides à domicile d'Amapa sont en colère (76 actu)
- Manifestations du 1er-Mai en Seine-Maritime et dans l'Eure : « Rappeler les valeurs de cette journée » (Paris Normandie)

Collectivités locales et équipements publics

- Fécamp. Tempête Goretti : où en sont les aménagements du front de mer ? (Courrier Cauchois)

Environnement

- Seine-Maritime. Pourquoi ces pancartes "Zone à évacuer" sont-elles apparues près d'installations nucléaires ? (Courrier Cauchois)
- Déchets dangereux : le projet d'extension de la Fosse Marmitaine à Cléon est-il d'intérêt général ? (Paris Normandie)

Agriculture

- La Région Normandie adapte son soutien aux investissements agricoles (Gazette de Normandie)

Santé

- Un nouveau bâtiment pour le service addictologie du CHU de Rouen à l'hôpital Saint-Julien (Tendance Ouest)

Justice

- Le Havre. Après la grève des avocats, plusieurs demandes de remise en liberté étudiées (Courrier Cauchois)
- Après l'horreur des mutilations de chevaux, deux associations indemnisées en pays de Caux (France 3)
- Chevaux mutilés en Seine-Maritime : en appel, les associations de protection animale obtiennent une "demi-victoire" (76 actu)
- Chevaux mutilés dans le Pays de Caux : les associations toucheront (un peu) plus (Paris Normandie)
- Évasion sanglante au péage d'Incarville : et si Amra n'avait pas été au courant ? (Paris Normandie)

Tourisme

- Un nouveau label « d'excellence » pour l'office de tourisme de Dieppe (76 actu)
- Près de 3,5 millions de touristes au Havre et à Étretat en 2025 : mais d'où viennent-ils ? (76actu)
- Deux institutions du pays dieppois labellisées « Destination d'excellence » : un coup de pouce bienvenu (Paris Normandie)

Divers

- En dépit de son pedigree, un fonctionnaire révoqué rebondit à l'université de Rouen et dans la politique locale

Acteurs publics

- "Le mercato des directeurs de cabinet, révélateur d'une fonction qui mérite mieux"
- Dix ans après la loi Sapin 2, les alertes internes restent rares dans l'État
- Sous-effectifs, réorganisations, surcharge : le ministère du Travail face à une crise sociale interne
- Gouvernance de la commande publique : un paquebot sans capitaine ?
- Comment les acheteurs publics capitalisent sur la mutualisation pour gagner en compétence
- IA dans le secteur public : un niveau de maturité trompeur, selon SAS et IDC

En Normandie, quels sont les projets industriels qui profiteront de la méthode «Notre-Dame» voulue par Emmanuel Macron ?

Jean-Christophe Lalay

8–10 minutes

Article premium, Réserve aux abonnés (contenu complet accessible)

Le Président de la République a annoncé mercredi 22 avril 2026 le lancement de 150 grands projets stratégiques qui devront être menés selon la méthode « Notre-Dame de Paris ». La Normandie devrait compter à terme vingt projets industriels dans ce programme. Pour l'instant, seulement sept ont été dévoilés.



MaiaSpace, sur le campus spatial à Vernon (Eure) développe le futur lanceur réutilisable. Ici lors d'une visite du Premier ministre Sébastien Lecornu. | OUEST-FRANCE

Modifié le 28/04/2026 à 20h44 Publié le 28/04/2026 à 20h00

«C'est la méthode Notre-Dame de Paris, ce n'est pas compliqué. Un projet identifié, une chaîne de commandement claire, des gens à qui on rend compte, et des délais records qu'on doit tenir.»

Dans l'Allier, mercredi 22 avril 2026, Emmanuel Macron a décrit son «projet Notre-Dame, dans le cadre du dispositif d'accélération des projets industriels stratégiques et des initiatives agricoles».

Lire aussi : [Trois projets d'usines dans le port du Havre : 700 emplois et](#)

[près de 2,8 milliards d'investissement](#)

Ce programme doit compter 150 grands projets stratégiques «pour 70 milliards d'investissement, 30 000 emplois dans 63 départements».

En Normandie, vingt entreprises devraient être concernées mais seulement sept ont été révélées lors des annonces présidentielles. Des projets déjà connus mais qui devraient connaître un coup de boost.

Lire aussi : [Emmanuel Macron tacle « les mabouls » qui veulent « se fâcher avec l'Algérie »](#), [Bruno Retailleau réplique](#)

Biocarburants, raffineur de lithium, recyclage des plastiques...

La Seine-Maritime, terre industrielle, se taille la part du lion avec cinq projets. À commencer par l'[Américain Eastman avec son usine de recyclage des plastiques à Port-Jérôme-sur-Seine](#).

Dans le secteur de la production de biocarburants, [Engie compte développer un carburant durable pour l'aérien sur la plateforme portuaire du Havre](#) et [Verso Energy vise le même secteur à Rouen](#).

[L'entreprise nantaise Lhyfe va installer sa future usine de production d'hydrogène vert à proximité du Grand Canal du Havre](#). L'entreprise Cabot Carbone, installée à Lillebonne et Port-Jérôme-sur-Seine, annonce la création d'un «energy center».

Les deux autres dossiers normands révélés par l'Élysée sont [MaiaSpace, la filiale d'ArianeGroup à Vernon \(Europe\), qui va créer une mini-fusée réutilisable](#) et le projet de l'[entreprise ornaise Tertu qui va ouvrir une usine de carburant vert à Blainville-sur-Orne \(Calvados\), près de Caen](#).

Bridor, Futerro, Livista... les prochaines cathédrales industrielles ?

Sept sur vingt, il manque donc treize dossiers. Selon nos informations, une liste de vingt entreprises est bien sur les bureaux des ministres à Bercy.

Les projets de Bridor du groupe breton Leduff à Falaise (Calvados), du belge Futerro dans le recyclage des plastiques à Port-Jérôme-sur-Seine, ou de Livista, le raffineur de lithium sur le port du Havre, devraient aussi devenir des cathédrales industrielles.

Seine-Maritime : un dispositif d'insertion professionnelle dans l'industrie valide une promotion à 100%

LGFR

~3 minutes

En bref

En Normandie, dix participants issus de parcours d'insertion ont achevé avec succès une formation dédiée aux métiers industriels. Ce résultat intervient dans un contexte de besoins accrus en compétences dans plusieurs filières en évolution.



© Préfecture de la région Normandie et de la Seine-Maritime.

Publié le 28 avril 2026 - Mis à jour le 28 avril 2026

La deuxième promotion du programme «Renault Ampere accompagne les réfugiés vers l'emploi» s'est conclue par la réussite de l'ensemble des candidats, après 14 mois de formation et 490 heures d'apprentissage. Ce dispositif, construit avec les services de l'État, des acteurs de l'emploi et des partenaires industriels, vise à faciliter l'intégration de publics primo-arrivants dans des secteurs confrontés à des difficultés de recrutement. Une nouvelle session est d'ores et déjà prévue.

Emploi et mutations industrielles en France

À l'échelle nationale, ce type d'initiative s'inscrit dans une stratégie visant à répondre aux tensions sur le marché du travail, notamment dans l'industrie. La transformation des activités, en particulier dans l'automobile avec l'évolution vers de nouveaux modes de production, accentue les besoins en main-d'œuvre qualifiée. En mobilisant des profils en insertion, ces programmes contribuent à élargir les ressources disponibles et à accompagner les mutations économiques dans plusieurs territoires.

La Caisse d'Épargne Normandie lance un appel à projets pour la biodiversité

Chloé Guerout

2-3 minutes

En bref

La Caisse d'Épargne Normandie lance un appel à projets pour soutenir la biodiversité régionale. Associations et structures d'intérêt général ont jusqu'au 26 juin 2026 pour candidater.



© Photo d'illustration Adobe Stock

Publié le 28 avril 2026 - Mis à jour le 28 avril 2026

Face au changement climatique et à la pression des activités humaines, la biodiversité normande est fragilisée. La Caisse d'Épargne Normandie, via son fonds de dotation, entend accompagner des initiatives concrètes pour préserver ces équilibres essentiels, qui influencent le climat, la qualité de l'air et de l'eau ainsi que la sécurité alimentaire.

Cet appel à projets s'adresse aux associations, fondations et structures d'intérêt général implantées en Normandie. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 26 juin 2026. Les projets seront examinés entre le 30 juin et le 30 septembre 2026 par un jury d'experts et de partenaires territoriaux.

Les initiatives retenues bénéficieront d'un accompagnement financier

issu d'une enveloppe globale de 150 000 euros. Les projets peuvent porter sur la protection des espaces naturels, la préservation des espèces, la sensibilisation ou encore la restauration des écosystèmes.

Les modalités de candidature et critères d'éligibilité sont accessibles sur le site de la Caisse d'Épargne Normandie.

Seine-Maritime : une université pour guider les nouveaux maires et présidents d'intercommunalités

Philippe Dufresne

4-5 minutes

Afin d'aider les nouveaux élus à s'y retrouver dans les méandres administratifs et législatifs, l'association des maires de la Seine-Maritime propose une université des maires et des présidents d'intercommunalités.



Les différents codes avec lesquels les élus doivent travailler méritent l'éclairage d'experts en la matière. - Stéphanie Péron / Paris Normandie



Par [Philippe Dufresne](#)

Publié: 28 Avril 2026 à 17h31 Temps de lecture: 1 min

Pas toujours facile de s'y retrouver dans les missions de maire, surtout quand on ceint l'écharpe pour la première fois. Consciente des enjeux liés à cette situation, l'Association des Maires de France et l'Association des Maires de la Seine-Maritime (ADM76) ont décidé d'organiser « Les universités des maires et présidents d'intercommunalités de la Seine-Maritime ».

Il s'agit, au travers de quatre demi-journées, [d'accompagner les nouveaux élus](#). Le programme pédagogique spécifique, mis en œuvre et financé par Mairie 2000 et ses partenaires, portera sur les conditions d'exercice du mandat local, le fonctionnement du conseil municipal, l'exercice des pouvoirs de police, les fondamentaux de la commande publique et de l'intercommunalité, l'élaboration du budget, prévenir les conflits d'intérêts dès le début de mandat et l'urbanisme réglementaire.

Quatre sessions

Ces sessions sont prévues, de 14 à 17 heures, les jeudi 30 avril à Terres-de-Caux, jeudi 7 mai à Tourville-sur-Arques, jeudi 21 mai à Neufchâtel-en-Bray et jeudi 28 mai à Isneauville.

NEWSLETTER POLITIQUE Recevez gratuitement les dernières actualités politiques [en cliquant ici](#) Lire aussi



[Ses 250 aquarelles des plus beaux bâtiments de Rouen bientôt réunis dans un livre](#)



« Remettre de l'ordre et de la méthode » : les priorités de Pascale Dhervillez à Campagne de Caux

Suzelle Gaube

7-9 minutes

Quelques jours après son élection à la tête de la communauté de communes Campagne de Caux, jeudi 16 avril 2026, Pascale Dhervillez se confie sur ses premiers pas dans cette nouvelle fonction.



Pascale Dhervillez est la présidente de la communauté de communes Campagne de Caux depuis le jeudi 16 avril 2026. - Suzelle Gaube/Paris Normandie



Par [Suzelle Gaube](#)

Publié: 28 Avril 2026 à 16h05 Temps de lecture: 2 min

Depuis son élection lors du conseil communautaire du jeudi 16 avril 2026, Pascale Dhervillez, ancienne vice-présidente chargée de l'urbanisme et première adjointe au maire de Bréauté, a pris la tête de la communauté de communes Campagne de Caux. Elle est aussi chargée de l'urbanisme, l'aménagement et le foncier. Basée à Goderville et rassemblant 22 communes, la collectivité [a été secouée par de nombreuses discordes](#), et dernièrement [entre les élus communautaires](#)

[et le précédent président Serge Girard](#) : ce changement de présidence va-t-il changer la donne ?

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous présenter à la présidence de Campagne de Caux ?

Pascale Dhervillez : « Quand j'étais conseillère communautaire, j'y pensais. Lorsque j'étais vice-présidente, durant un an et demi, j'ai vu dans quel état se trouvait cette communauté et mesuré mes savoir-faire, mes compétences. Je me suis dit : quel gâchis ! Il n'y avait pas de cap, pas de vision, pas de management, pas de collaboration, pas de coopération, pas d'ouverture. Une situation qui s'est profondément dégradée depuis la présidence de Serge Girard. Je suis totalement confiante et convaincue qu'on peut remettre cette communauté sur des rails. Ça va être chronophage, mais pas compliqué. »

Vous parlez de vos savoir-faire, de vos compétences, quels sont-ils ?

« Mon métier, c'est chef d'entreprise de par ma formation. Je n'ai occupé que des postes de direction à direction générale dans le public et dans le privé. J'ai été directrice du commerce à la Ville du Havre. Et j'étais également prestataire pour la Codah, à l'époque. À la chambre de commerce, j'étais directrice du développement des entreprises. J'ai eu mon entreprise dans l'urbanisme : nous aidions les collectivités territoriales à repenser leurs centres-bourgs pour les rendre plus attractifs. J'ai eu un poste de direction commerciale dans le privé. Ce que je peux apporter : une capacité à s'organiser et à négocier. Avec cette idée aussi de systématiquement demander des subventions. »

« On va se recentrer sur notre cœur de métier. »

Vous parlez d'organisation. Qu'est-ce qui va changer avec votre présidence ?

« Je l'ai dit lors du précédent conseil communautaire : rien ne fonctionnait normalement. On va mettre en place une organisation. Il va falloir remettre de l'ordre et de la méthode. Au service technique, ils sont cinq : il ne faut pas penser qu'ils vont faire le travail de quinze, car ce genre de situation génère de l'insatisfaction chez les élus. Aujourd'hui, les ressources internes sont un peu maigres : on a 47 agents, il va falloir embaucher un peu. Par ailleurs, on a un seul prestataire pour les marchés, qui est le même pour l'eau, le cycle de l'eau, la voirie... Et ça nous coûte très cher. Il faut regarder ce qu'on peut confier à une petite entreprise locale qui serait flexible, qui n'a pas de charge fixe, qui a des coûts très bas.

On va se recentrer sur notre cœur de métier : éviter les trous sur la voirie,

pas payer trop cher l'eau, bien ramasser les poubelles... Il faut absolument que le mot « service public » veuille dire à nouveau quelque chose. La coordination des services, c'est la mission du directeur général. Je me charge de la coordination des élus et des dossiers. »

« Voir comment je peux aider pour les gros dossiers. »

Concrètement, comment allez-vous y prendre pour manager les élus ?

« Pour commencer, je vais voir tous les maires pour savoir quelles sont leurs attentes. Les vice-présidents ont deux mois pour faire un état des lieux précis de la situation dans leur domaine. Puis toutes les trois semaines, on fait un point. Ils ont une autonomie dans leur domaine, mais il faut que j'aie un retour.

En revanche, pour les gros dossiers – l'avenir des déchèteries, les questions d'investissement sur l'eau... – doivent être vus entre le président et le vice-président. On doit identifier les freins à l'avancement du dossier et voir comment je peux aider en rencontrant par exemple le président de Région, du Département... »

Comment voyez-vous l'avenir de Campagne de Caux ?

« Il faut que cette communauté soit ouverte, positive, constructive. Que ça soit un lieu d'échange, de mutualisation. Qu'il y ait une entraide. Que ce soit à nouveau une communauté. Je suis plus optimiste que je ne l'étais avant de prendre le poste. Le bureau est très compétent. Il faut que nous gardions cet apaisement, cette unité, cette sérénité pour nous et pour nos agents. Je suis très attachée au territoire, à la communauté et à sa pérennité. »

Prochaine réunion du conseil communautaire, mercredi 29 avril 2026 à 18h30 à la salle la Ficelle à Goderville.

NEWSLETTER POLITIQUE Recevez gratuitement les dernières actualités politiques [en cliquant ici](#) Lire aussi

[« Que ça ne recommence pas » : après la mort accidentelle de Romane, 15 ans, son père témoigne](#)

[Six personnes en difficulté au large de la plage du Bout du monde à Sainte-Adresse](#)

[Manifestations du 1er-Mai en Seine-Maritime et dans l'Eure : « Rappeler les valeurs de cette journée »](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Goderville \(Seine-Maritime\)](#) [Bréauté \(Seine-Maritime\)](#)

Ça se passe aussi vers

Sécurité. Un an après l'annonce de 30 millions d'euros pour la maison d'arrêt de Rouen, les élus locaux réclament l'avancée des travaux

Alexandre Leno

2-3 minutes

C'était en mai 2025, le garde des Sceaux, [Gérald Darmanin](#), [alors en déplacement à Rouen annonçait l'attribution d'une enveloppe de 30 millions d'euros](#) pour la rénovation de la prison Bonne Nouvelle. Dans un courrier adressé au ministre lundi 27 avril à l'occasion de la mobilisation nationale des agents pénitentiaires, plusieurs élus locaux socialistes, [le maire de Rouen Nicolas Mayer-Rossignol](#), les députés Florence Hérouin-Léautey et [Gérard Leseul](#) ainsi que le sénateur Didier Marie, demandent un point d'étape et une meilleure visibilité sur les travaux promis. Un nouveau courrier qui s'ajoute aux nombreuses relances des élus auprès du ministère de la Justice, estimant qu'il s'agit d'une "situation extrêmement préoccupante".

"La prison de Rouen ne rend pas honneur à la République"

Infiltrations d'eau, moisissures sur les murs, fissures, chutes de plâtres... L'établissement, ouvert depuis 1860, présente en effet de nombreuses dégradations entraînant des conditions de détention jugées indignes qui s'ajoutent au problème de surpopulation carcérale, dénoncé justement par les gardiens de prison mobilisés lundi 27 avril à l'appel du syndicat UFAP-UNSA. Ces dégradations ont pu provoquer quelques effondrements et entraîner la fermeture de plus de 40 cellules et les accès à certains espaces.

- **A lire aussi.** [Prison Bonne Nouvelle de Rouen : "Il faut être clair, c'est un cloaque"](#)

"Une société se juge aussi à l'état de ses prisons. Aujourd'hui, celle de Rouen ne rend pas honneur à la République", lancent les élus à l'attention de Gérald Darmanin. Ces derniers réclament une plus grande transparence sur le calendrier des travaux et le détail précis concernant l'utilisation des fonds. Interrogé en août dernier sur la vétusté de la maison

d'arrêt de Rouen par la sénatrice LR Agnès Canayer, le garde des Sceaux avait alors annoncé pour 2025 et 2026 *"la réparation de certains planchers de bâtiments de détention, la consolidation de coursive, la mise aux normes de la cuisine et la réfection des bâtiments ateliers"*. Toujours en août dernier, le sénateur socialiste Didier Marie rappelait que *"la prison Bonne Nouvelle compte un taux d'occupation de 120% quand seulement 90% des postes pénitentiaires sont pourvus"*.

Télévision. Réalité ou mise en scène ? Enquête d'action sur les gendarmes normands : comment W9 a fabriqué 90 minutes sous tension

Mathilde Rabaud

4-5 minutes

Sur le papier, tout semble s'enchaîner : accidents nocturnes, contrôles autoroutiers, arrestations et saisies spectaculaires. Le numéro d'**Enquête d'action** consacré aux gendarmes normands suit les militaires de [la Manche](#) sur les routes du département, présenté comme l'un des réseaux routiers les plus vastes de France avec **8 000 kilomètres de routes**.

Le téléspectateur voit [un rythme soutenu](#). La réalité du tournage est souvent bien différente.

Combien d'heures de tournage pour Enquête d'action ?

Les chaînes ne communiquent pas systématiquement le volume exact d'images tournées pour chaque numéro. Mais dans le documentaire immersif, plusieurs jours de captation sont généralement nécessaires pour produire un épisode de moins de deux heures. C'est un travail préparé sur plusieurs semaines, entre repérages, autorisations et suivi d'équipes sur le terrain.

Autrement dit : les 90 minutes vues à l'écran condensent probablement de longues plages d'attente, de nombreux déplacements et plusieurs interventions sans intérêt télévisuel.

Pourquoi tout semble intense à l'écran ?

Le secret tient en grande partie au **montage**.

Une émission comme *Enquête d'action* sélectionne les moments les plus marquants : refus d'obtempérer, conducteur ivre, tests positifs, opération antidrogue, échanges tendus. Les temps morts (pourtant fréquents sur le terrain) disparaissent presque totalement. La chaîne présente d'ailleurs le programme comme des reportages "spectaculaires" réalisés en immersion.



Enquête d'action sur les gendarmes normands : immersion réelle ou montage télévisé ? - Benjamin Deglave

Résultat : une nuit de contrôle classique peut devenir un récit très dense à la télévision.

Que montre le numéro tourné en Normandie ?

Le reportage suit les gendarmes de la Manche face à plusieurs situations : près de **1 800 conducteurs auraient [perdu leur permis en 2025](#)** dans le département ; [des contrôles](#) sur l'**A84**, axe reliant Rennes à Caen ; dix automobilistes positifs à l'alcool ou [aux stupéfiants](#) en trois heures selon l'émission ; un conducteur alcoolisé au volant [d'un tracteur](#) ; une opération menant à des saisies [de drogue](#), cash et armes.

Des séquences calibrées pour maintenir l'attention du public.

Pourquoi ces émissions cartonnent encore ?

Depuis des années, les formats police-gendarmerie restent solides sur la TNT. Leur recette est connue : immersion immédiate, tension permanente, sentiment de "vrai", accès à des scènes habituellement invisibles, curiosité autour des infractions du quotidien.

Le téléspectateur a l'impression d'être embarqué avec les forces de l'ordre, au plus près de l'action.

Réalité ou spectacle télévisé ?

Les deux logiques coexistent. Oui, les interventions montrées existent. Oui, les équipes suivent de vraies opérations. Mais le choix des images, le rythme sonore, la narration et la succession rapide des incidents donnent parfois l'impression qu'il se passe quelque chose d'exceptionnel toutes les dix minutes, et que l'insécurité est omniprésente et constante

autour de nous.

C'est le principe même de ce type de magazine : transformer des heures de terrain en récit haletant.

Faut-il regarder ce numéro en Normandie ?

Si vous aimez les émissions de terrain, la sécurité routière ou les documentaires immersifs, ce numéro consacré aux gendarmes normands remplit parfaitement le cahier des charges. Si vous cherchez une analyse approfondie de la délinquance locale, il faut plutôt voir un programme documentaire.

Diffusion ce mardi 28 avril

- **Chaîne** : W9
- **Horaire** : 23h30
- **Titre** : *Gendarmes normands : traque sur les routes de la Manche ! (1/2)*
- **Suite** : deuxième partie à 00h30

Port-Jérôme. Un incendie à la raffinerie lors du redémarrage d'une de ses unités

Cédric Thomire

1-2 minutes

Un incendie s'est déclaré vendredi 24 avril à la raffinerie North Atlantic à Notre-Dame-de-Gravenchon, sur la zone industrielle de Port-Jérôme. Le feu a pris dans la nuit du jeudi au vendredi, peu avant 3 heures du matin, au niveau d'une tour de distillation sous vide. Le plan d'opération interne (POI) a été déclenché.

- **A lire aussi.** [North Atlantic réussit une manœuvre jamais tentée pour ravitailler les navires sur place](#)

Un incendie qui n'a duré qu'une dizaine de minutes

"Il s'agit d'un feu de calorifuge survenu lors des phases de [redémarrage du grand arrêt technique](#), indique North Atlantic. Le feu n'étant pas alimenté, l'incendie n'a duré qu'une dizaine de minutes. Il a été maîtrisé par les pompiers internes de la plateforme." L'incident n'a fait aucun blessé. Un officier du service départemental d'incendie et de secours s'est rendu sur place ainsi qu'un représentant de la DREAL. L'unité touchée a été impactée quelques jours.

TEMOIGNAGE. Cambriolée 3 fois, cette gérante de bar-tabac est à bout : "Je travaille 16 heures par jour, j'ai

Maxime Fourier

5-6 minutes

Publié le 29/04/2026 à 06h45

Temps de lecture : 2 min

La gérante du "Relais Normand" de Beauvoir-en-Lyons (Seine-Maritime) est abasourdie. Dans la nuit du 27 au 28 avril 2026, des cambrioleurs ont dérobé son stock de cigarettes. Le préjudice s'élève à 8 500 euros de marchandises. C'est la troisième fois que son commerce se fait cambrioler en sept ans.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

C'est la loi des séries pour ce petit commerce proche de la capitale du pays de Bray. À Beauvoir-en-Lyons, tout près de Gournay-en-Bray (Seine-Maritime), le bar tabac a été visé par trois cambriolages en sept ans.

Au cœur de la nuit du lundi 27 au mardi 28 avril 2026, le bar-tabac "Le Relais Normand" a été fracturé par des voleurs, comme le révèlent nos confrères de [L'Eclaireur](#).

Les malfaiteurs sont repartis avec une importante quantité de cigarettes. "Quand je suis arrivée, j'ai vu que les stocks de tabac avaient été vidés. Ça a duré 3 ou 4 minutes", raconte à France 3 Normandie Coralie Mendes de Vale, la gérante du commerce.

Son établissement avait déjà été la cible de deux cambriolages au cours de ces sept dernières années, malgré les systèmes de sécurité installés.

[Les étals de cigarettes ont été vidés par les voleurs. • © Pierre Léonard - France Télévisions](#)

"C'est la 3^{ème} fois que je me fais cambrioler, nous sommes ouverts de 4h à 22h du lundi au jeudi, je travaille 16 heures par jour, on fait le maximum pour les clients, on n'arrive pas à se dégager de salaire et en revenant de week-end, on voit que notre stock [de cigarettes, ndlr] a disparu", se désole la gérante de l'établissement.

Selon les premiers chiffres, le préjudice dépasserait les 8 500 euros.

"Je ne sais même pas si je vais pouvoir payer mon fournisseur de tabac [...], j'ai plus rien, je suis endettée et ma prochaine facture à payer s'élève à 13 000 euros", s'inquiète-t-elle.

Depuis plusieurs années, [le nombre de braquages de bureaux de tabac s'est multiplié](#) partout dans le pays.

"Sur la période 2024-2025, on a constaté une trentaine de cambriolages, d'attaques ou de braquages, souligne Emmanuel Magniez de la fédération des buralistes de la Seine-Maritime. Depuis les augmentations régulières du prix du tabac, c'est un produit qui attire toutes les convoitises."

VIDEO. Reportage de Baptiste Garguy-Chartier et Pierre Léonard :

durée de la vidéo : 00h01mn42s



Dans la nuit du 27 au 28 avril 2026, des cambrioleurs ont dérobé le stock de cigarettes du bar-tabac "Le Relais Normand" près de Gournay-en-Bray (Seine-Maritime). Le préjudice s'élève à 8500 euros de marchandises. • ©France Télévisions

Depuis le 1^{er} mai 2023, les buralistes peuvent bénéficier d'une aide pour renforcer la sécurité de leurs commerces. Une [enveloppe de 10 000 euros](#) peut leur être allouée sur une période de cinq ans pour équiper leurs commerces en rideaux métalliques, caméra de vidéoprotection, fumigènes...

[L'Etat accompagne les buralistes dans la protection de leurs commerces.](#)

"Sur le marché noir, le tabac est facile à écouler. On retrouve des paquets volés à 5 ou 6 euros dans toute la région. Le trafic avoisine désormais 50% du marché légal", estime Emmanuel Magniez.

Au bar-tabac "Le Relais Normand", des premiers relevés d'indices ont été effectués pour tenter d'identifier les cambrioleurs. Une enquête de gendarmerie est en cours.

Avec Baptiste Garguy-Chartier et Pierre Léonard

Les Mardis de l'Éco : la communication de crise, ou comment anticiper l'inattendu

Thomas Dubois

3-4 minutes

Le rendez-vous éco mensuel de Paris Normandie s'est penché sur les coulisses et les mécanismes de la communication de crise, en compagnie de Tom Paris, de TotalEnergies en Normandie, et Charlotte Guéret-Laferté, consultante indépendante spécialiste de la gestion de crise.



Par [Thomas Dubois](#)

Publié: 28 Avril 2026 à 15h45 Temps de lecture: 2 min

Définir qui parle, quand et comment, identifier les scénarii potentiels, savoir admettre que l'on ne sait pas... Tels sont quelques-uns des fondamentaux de la communication de crise, tels qu'identifiés par Charlotte Guéret-Laferté. Après un passage de quelques années au service communication de la préfecture de Normandie, cette dernière intervient aujourd'hui auprès des entreprises en tant que spécialiste de la gestion de crise.

Au carrefour de nombreuses crises

Elle était l'invitée mardi 28 avril 2026 des Mardis de l'Eco, [le rendez-vous business mensuel de Paris Normandie](#), aux côtés de Tom Paris, responsable communication TotalEnergies Normandie. Entre crises internationales, [accidents industriels](#) et mouvements sociaux, le groupe pétrolier se situe pour sa part au carrefour de nombreuses crises potentielles et dispose à ce titre d'une cellule dédiée et de process rigoureux.

À l'heure de l'info immédiate, des réseaux sociaux, mais aussi de la défiance vis-à-vis des discours officiels, « *l'objectif c'est de pouvoir être réactif, de comprendre le plus rapidement possible ce qui se passe et*

ensuite de pouvoir transférer une information fiable et efficace », indique Tom Paris.

Lubrizol, cas d'école

Dans un département comme la Seine-Maritime, [la catastrophe de Lubrizol, le 26 septembre 2019](#), reste évidemment dans toutes les têtes comme un cas d'école de communication de crise mal maîtrisée ou qui, du moins, a fait l'objet de beaucoup d'incompréhensions. Au moins l'épisode a-t-il fourni bon nombre d'enseignements, veut croire Charlotte Guéret-Laferté. « *Aucune entreprise n'est aujourd'hui à l'abri, considère cette dernière. La question n'est pas « est-ce que cela va nous arriver ? », mais « comment faire face lorsque ça nous arrivera ? ».* »

Lire aussi



[PODCAST. Mardis de l'Éco : chef\(fe\) d'entreprise, comment soigner son image publique tout en restant crédible](#)



[IA, impact, intergénérationnalité : les défis de l'entreprise du futur dans les Mardis de l'Éco XXL](#)



[Intergénérationnelle, à impact, en phase avec l'IA : l'entreprise de demain au cœur des Mardis de l'Éco XXL](#)

Contenus sponsorisés

Juste pour vous

« Que ça ne recommence pas » : après la mort accidentelle de Romane, 15 ans, son père témoigne

Suzelle Gaube

7-9 minutes

Alors que leur fille de 15 ans est morte après un accident de la route à Gonneville-la-Mallet, en janvier 2025, ses parents ont monté un collectif avec des riverains pour alerter sur la dangerosité de la zone où a eu lieu le drame. La veille de la marche du collectif pour faire bouger les choses, son père Clément Lechartier témoigne.



Clément Lechartier, père de Romane décédée après un accident de la route en janvier 2025 à Gonneville-la-Mallet sur la D139. - Paris Normandie/Hugo Danjou



Par [Suzelle Gaube](#)

Publié: 28 Avril 2026 à 20h31 Temps de lecture: 5 min

C'est sur son exploitation agricole à Gonneville-la-Mallet, au hameau du Tôt, que Clément Lechartier nous reçoit. À quelques centaines de mètres du lieu où s'est noué le drame de sa vie et de celle de sa femme, en janvier 2025 : sur la D139, au niveau de l'arrêt de bus la Gonnevillaise. Leur fille de 15 ans, Romane, [a été fauchée par une voiture](#) alors que

l'adolescente venait de descendre du bus scolaire.

« Le bus était en train de partir. Elle a traversé. Elle n'a pas vu la voiture arriver. Ou le conducteur de la voiture ne l'a pas vue arriver. Il faisait nuit. Il y avait du brouillard et il y avait des phares allumés qui éblouissaient, comme un contre-jour : les phares de la voiture qui était derrière le bus et les phares du bus », décrit son père. Elle est décédée quelques heures plus tard au CHU de Rouen. Un épisode tragique de sa vie sur lequel le couple ne veut pas s'épancher, la veille de la marche du collectif créé pour demander le réaménagement de la portion de route où a eu lieu l'accident.

« Chacun va à son rythme. Il y a des hauts et des bas. »

Pour Clément Lechartier, il est *« compliqué »* de dire comment il va, ainsi que sa famille, quatorze mois après la mort de Romane. *« Il faudrait demander à mon psy, lâche-t-il. (...) On ne sait pas comment on se sent. Chacun va à son rythme. Il y a des hauts, des bas. C'est compliqué ces derniers temps pour ma femme »*. L'organisation de la marche du collectif, *« remuant beaucoup de choses »*. Il leur arrive d'évoquer Romane en famille, avec son petit frère et sa petite sœur : *« C'est aléatoire, parfois oui, parfois non »*. Depuis le drame, la soeur cadette a demandé à ses parents qu'ils la déposent à l'arrêt de bus lorsqu'il fait nuit, en hiver.

Aujourd'hui, Clément Lechartier se dit *« plus tourné vers le fait que ça ne recommence pas »*. D'où la création de ce collectif, entouré d'amis et de riverains. Le collectif veut qu'il y ait un réaménagement de ce lieu fréquenté par les riverains des hameaux de Gonneville, dont la vingtaine de jeunes qui empruntent le bus scolaire et qui dessert notamment le lycée de Montivilliers, où était scolarisée Romane. Il est déjà arrivé que *« des chauffeurs de bus disent aux jeunes d'allumer la lumière de leur portable pour leur signifier leur présence »*, raconte Clément Lechartier.

La volonté de création d'un îlot central

Ce que souhaite le collectif, c'est la création d'un îlot central : *« Ça crée une sorte de paysage, plus aménagé, qui fait ralentir les véhicules. Et, ça veut dire qu'on peut traverser en deux fois. Si ma fille avait eu un terre-plein central, elle s'arrêtait au milieu et elle faisait le bout du chemin après. Quand vous êtes au milieu et que vous n'avez pas vu arriver la voiture, vous ne pouvez plus ni faire marche arrière ni marche avant »*, explique Clément Lechartier.

« Faire ralentir les véhicules et sécuriser les piétons »

Il y a déjà eu plusieurs réunions entre le collectif, le Département de la Seine-Maritime et la communauté urbaine du Havre à ce sujet. *« La CU nous a proposé deux pistes : elle a élaboré un schéma avec un îlot*

central, avec en gros, tout ce que l'on demandait pour faire ralentir les véhicules et sécuriser les piétons. Mais le Département, qui est en charge de la départementale, a trouvé ça trop cher », résume Clément Lechartier. Par ailleurs, « le Département a des règles d'aménagement. Et l'une des règles, c'est qu'on ne met pas de passage piéton si on est hors agglomération. Il faudrait alors que la zone soit considérée comme étant en agglomération, comme cela a été le cas à Heuqueville par exemple ».

Bandes rugueuses et panneaux 70

La CU a alors proposé de changer les itinéraires de bus scolaires, « *en mettant les arrêts dans les hameaux* ». Contactée, la communauté urbaine, qui « *n'est pas chargée de l'infrastructure routière* », indique : « *Ça a un double intérêt. De ne plus avoir d'arrêt sur cette départementale, le risque n'étant pas diminué mais supprimé ; et d'autre part de desservir par le nouveau tracé des zones actuellement sans service proche de transports scolaires.* »

Mais le collectif n'y est pas favorable pour trois raisons : « *Certains craignent que la circulation des bus dans les hameaux pose problème en termes de largeur et de circulation en sens unique ; ça ne résout pas le problème des piétons, des autobus, et la traversée des véhicules, et on avait peur que si on disait oui à ça, qu'il ne se passe plus rien après.* »

Depuis quelques mois, en attendant d'autres aménagements, le Département - qui n'a pas répondu à nos sollicitations - a créé des bandes rugueuses et a installé des panneaux 70. Tout comme un radar pédagogique pendant quelques mois avant qu'il soit retiré. Mais ces mesures ne suffisent pas pour le collectif qui espère bien que la mobilisation du mercredi 29 avril 2026 fera bouger les choses.

Départ à 17h30, mercredi 29 avril 2026, du gymnase de Gonneville-la-Mallet en direction de l'arrêt de bus de la Gonnevillaise, pour ensuite se retrouver sur la place du marché.

Lire aussi

[Six personnes en difficulté au large de la plage du Bout du monde à Sainte-Adresse](#)

[Manifestation du 1er 2026 au Havre : on connaît le parcours du défilé de la fête du Travail](#)

[Maison de l'armateur, MuMa... : le coup d'envoi de la saison touristique est donné au Havre](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Gonneville-la-Mallet \(Seine-Maritime\)](#)

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

Le Havre



« Que ça ne recommence pas » : après la mort accidentelle de Romane, 15 ans, son père témoigne



Six personnes en difficulté au large de la plage du Bout du monde à Sainte-Adresse



Manifestations du 1er-Mai en Seine-Maritime et dans l'Eure : « Rappeler les valeurs de cette journée »





[Manifestation du 1er 2026 au Havre : on connaît le parcours du défilé de la fête du Travail](#)



[Maison de l'armateur, MuMa... : le coup d'envoi de la saison touristique est donné au Havre](#)



[Médine et Babyshambles au Ouest Park, chevaux mutilés, saison touristique ouverte... Le point actu à 20 h](#)

[Voir plus d'articles](#)

Juste pour vous

La police municipale de Criel-sur-Mer équipée d'un cinémomètre pour contrôler la vitesse des automobilistes

Augustin Thibouw

~4 minutes

Les policiers municipaux de Criel-sur-Mer sont désormais équipés d'un cinémomètre. Cet appareil va permettre aux deux agents de contrôler la vitesse des automobilistes.

Sur le même thème

[Excès de vitesse](#)

[Police](#)

[Vallée de l'Yères](#)



Les policiers municipaux de Criel-sur-Mer sont équipés d'un cinémomètre, un appareil permettant de contrôler la vitesse des automobilistes. ©Photo d'illustration Charles Giovacchini

Par [Augustin Thibouw](#) Publié le 29 avr. 2026 à 6h30

La vitesse des automobilistes fait désormais l'objet d'une attention particulière dans les rues de [Criel-sur-Mer](#).

Les deux agents de la police municipale ont été dotés d'un **cinémomètre**, un appareil permettant de mesurer précisément la vitesse des véhicules circulant dans cette station balnéaire.

Les premiers contrôles avec cet équipement ont été réalisés ce **mardi 28 avril**. Ces contrôles peuvent être effectués dans toutes les rues du village, y compris sur les voies départementales, afin de s'assurer du respect des limitations de vitesse en vigueur.

Collaboration avec Petit-Caux

Le cinémomètre utilisé est mis à disposition régulièrement par la commune de **Petit-Caux**, qui en est propriétaire. Un partenariat a été établi entre les deux municipalités, prévoyant notamment « la participation de Criel-sur-Mer dans l'étalonnage de l'appareil, qui doit être effectué régulièrement », précise **Eric Pruvost**, maire de Criel-sur-Mer.

Dans un premier temps, l'initiative vise à sensibiliser les conducteurs.

Maurice Petit, adjoint au maire en charge de la sécurité, explique : « La démarche est de sensibiliser les personnes et de leur expliquer les choses ». L'objectif principal est de faire respecter les limitations de vitesse, plutôt que de sanctionner systématiquement.

Vidéos : en ce moment sur Actu

Toutefois, les conducteurs en infraction majeure ne bénéficieront pas de la même tolérance. Maurice Petit souligne que « lorsqu'il y aura de gros **excès de vitesse** constatés, il y aura **verbalisation**. On ne peut pas être tolérants pour des personnes en gros excès de vitesse ».

Des excès de vitesse fréquents

Les excès de vitesse sont une problématique récurrente à Criel-sur-Mer. Le sujet avait été abordé par de nombreux habitants lors de la **campagne électorale**. « Beaucoup d'habitants nous ont fait remonter le sujet. Certains se sentent en insécurité », rapporte le maire.

Il ajoute : « Dès qu'il y a une portion, même très courte, de ligne droite ça roule vite, c'est impressionnant ». Maurice Petit évoque un incident personnel pour illustrer le problème : « Très tard le soir, il y a une personne qui m'a doublé à très grande vitesse dans la rue du 11 novembre ».

Les autorités locales ont identifié des zones où les infractions sont les plus fréquentes. Ces secteurs feront l'objet de contrôles réguliers par les agents municipaux, qui ont été formés à l'utilisation du cinémomètre.

Les conducteurs en infraction s'exposent à une amende de **135 €** et à un retrait d'un point sur leur permis de conduire pour tout excès de vitesse inférieur à **20 km/h** en agglomération.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Six personnes en difficulté au large de la plage du Bout du monde à Sainte-Adresse

Karine Leroy

~2 minutes

Les secours ont été dépêchés mardi 28 avril 2026, près du Havre pour secourir six usagers de wingfoil, au large de la plage de Sainte-Adresse.



Les secours sont intervenus au niveau de la plage du Bout du monde. -
Photo Paris Normandie / Karine Leroy



Par [Karine Leroy](#)

Publié: 28 Avril 2026 à 21h05 Temps de lecture: 1 min

Six usagers de [wingfoil](#) ont déclenché l'intervention des secours mardi 28 avril 2026 alors qu'ils pratiquaient leur sport au large de la [plage du bout du monde à Sainte-Adresse](#), près du Havre. L'alerte a été donnée à 19 h 10. Neuf pompiers sont intervenus avec cinq engins ainsi qu'une assistance nautique.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Pas de blessés

Après reconnaissance, deux des usagers ont été pris en charge pour être évacués vers la plage à l'aide d'un moyen nautique, afin d'être mis en sécurité. Deux autres personnes ont également été secourues alors que les deux dernières sont parvenues à revenir au rivage par leurs propres moyens. Aucun blessé n'est à déplorer et les sportifs ont pu regagner leur domicile.

L'intervention s'est terminée vers 20 h 30.

Lire aussi

[« Que ça ne recommence pas » : après la mort accidentelle de Romane, 15 ans, son père témoigne](#)

[Manifestation du 1^{er} 2026 au Havre : on connaît le parcours du défilé de la fête du Travail](#)

[Maison de l'armateur, MuMa... : le coup d'envoi de la saison touristique est donné au Havre](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Faits divers Le Havre](#)

Fécamp : l'éolien en mer, une activité économique à part entière

Jacques-Olivier Gasly

3-4 minutes

Après plusieurs mois de pause, les visites en mer autour du parc éolien de Fécamp ont récemment repris. Des sorties permettant au public d'approcher au plus près les impressionnantes éoliennes installées au large et de mieux comprendre les enjeux de l'indépendance énergétique. Une thématique qui devrait d'ailleurs continuer de prendre de l'ampleur, le gouvernement venant d'annoncer la relance de dix nouveaux projets de parcs éoliens en mer, de Fos-sur-Mer à Fécamp !

Infrastructure énergétique majeure pour la Normandie, le parc éolien en mer de Fécamp est en passe de devenir également un lieu incontournable de visite. À l'image de ce qui se développe déjà autour de certains ports industriels ou sites emblématiques de production d'énergie, l'éolien en mer s'impose en effet progressivement comme un nouveau levier de tourisme économique du littoral cauchois.

« Entre visites à terre et excursions en mer, le parc éolien en mer de Fécamp s'impose aujourd'hui comme une nouvelle destination phare du tourisme industriel normand. En 2025, près de 4 400 habitants et touristes ont découvert les coulisses du premier parc éolien en mer de la région », assure l'exploitant.

Un tourisme qui génère des retombées locales directes : activité pour les compagnies maritimes, fréquentation accrue pour les commerces et l'hôtellerie-restauration, sans oublier l'image d'un territoire engagé dans l'innovation et la décarbonation.

Le parc éolien de Fécamp, un projet structurant pour la Normandie

Depuis sa mise en service en 2024, le parc éolien en mer de Fécamp figure parmi les plus importants projets de ce type en France. Il comprend 71 éoliennes, implantées à une vingtaine de kilomètres des côtes, pour une puissance installée totale de 497 mégawatts (MW).

À pleine capacité, celui-ci est en mesure de couvrir l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 770 000 personnes, soit environ 60 % de la population de la Seine-Maritime. Au-delà de la

production d'électricité renouvelable, le projet a mobilisé un vaste écosystème industriel et portuaire, notamment en Normandie, avec des emplois liés à la construction, à l'installation et à la maintenance du parc, et cela pourrait bien se poursuivre pour plusieurs années encore...

Cette dynamique pourrait en effet de nouveau s'amplifier. Afin de poursuivre la sortie de la dépendance aux énergies fossiles, le gouvernement a récemment confirmé sa volonté d'accélérer le développement de l'éolien en mer, notamment au travers du lancement de dix nouveaux appels d'offres à l'échelle nationale dans les prochaines années. Parmi les zones identifiées figure de nouveau le secteur de Fécamp.

Une annonce qui ouvre la voie à de nouveaux investissements industriels. Pour le territoire fécapois, l'éolien en mer apparaît plus que jamais comme un axe stratégique, à la fois énergétique, industriel... et désormais touristique.

Paluel. Grève à la centrale : "On se fait attaquer, donc, on se défend"

Nicolas Durand

~3 minutes

Ils étaient une soixantaine, ce mardi 4 avril, postés sur l'une des deux entrées de la centrale nucléaire de Paluel. Depuis 5 heures du matin, des salariés sont en grève et manifestent à l'appel de la CGT et de Force Ouvrière. *"Cela nous permet de voir les équipes de nuit et du matin, on discute avec les agents et on les incite à se mettre en grève"*, détaille Damien Detré, délégué syndical CGT. *"L'équipe du matin au pilotage est 100 % gréviste"*, assure Alexandre Talleu, représentant du personnel du même syndicat. Toutefois, et c'est bien normal, ces agents continuent la surveillance et le pilotage des tranches.

Négociations sur la grille des salaires

Les salariés mobilisés dénoncent des changements sur la grille des salaires de la branche des industries électriques et gazières. *"Aujourd'hui, c'est la dernière journée de négociation, on veut montrer le rapport de force"*, expliquent Damien Detré et Alexandre Telleu. *"Le nouvel accord et la nouvelle grille ne s'améliorent pas."* Concrètement, d'après les représentants syndicaux, les augmentations annuelles collectives seraient moindres : *"2 %, contre 2,3 % en moyenne"*, et la part belle serait faite aux augmentations individuelles, *"sans plafond et totalement à la tête du client"*, estiment les deux agents. *"On se fait attaquer donc on se défend"*. En parallèle de ce changement, les agents souhaitent également une revalorisation de la grille. *"Nous souhaitons que l'échelon 1 de la grille salariale soit au SMIC"*, insistent-ils. *"Aujourd'hui ce n'est pas le cas, c'est bien la preuve qu'elle n'a pas été indexée sur l'inflation."*

"Un bien de première nécessité"

Autre contestation, permanente cette fois : la baisse de la TVA sur le prix de l'énergie. Aujourd'hui, le syndicat majoritaire de la firme nationale réclame une baisse de la TVA à 5,5 %, contre 20 % actuellement. *"L'énergie est un bien de première nécessité, et de plus en plus de personnes sont en précarité énergétique"*, soulignent-t-ils.

Le taux de grévistes a atteint les 27 % à la centrale de Paluel. Ils ne sont

pas les seuls à être mobilisés. Sur les sites de Penly et de Flamanville, mais aussi à Gravelines et Tricastin, des agents EDF étaient eux aussi en grève.

Contactée par la rédaction, la direction du site de Paluel n'a pas souhaité faire de commentaire sur le sujet.

En grève à Harfleur. La colère des aides à domicile étranglées par le prix de l'essence

Cédric Thomire

3-4 minutes

[Les conséquences de la guerre au Moyen-Orient commencée il y a deux mois continuent à peser en France.](#) Alors que les prix à la pompe restent très hauts, des salariés de l'entreprise Amapa-Ohsmose étaient en grève, mardi 28 avril, à [Harfleur](#). Une trentaine d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie (sur environ 200) ont débrayé entre 10 heures et 12 heures pour exiger une augmentation de leurs indemnités kilométriques. *"Aujourd'hui nous sommes indemnisés à hauteur de 38 centimes du kilomètre. Nous demandons 45 centimes, car avec l'explosion du prix de l'essence, ce n'est pas possible pour nous d'avancer autant d'argent"*, explique Térésa Tortora, aide à domicile, représentante de section syndicale CGT. Selon elle, la direction d'Amapa-Ohsmose ne leur a accordé que *"provisoirement"* une augmentation de 3 centimes (soit 41c/km).

"J'ai des collègues qui font trois pleins dans le mois pour travailler"

Pour Térésa Tortora, le compte n'y est pas. *"J'ai des collègues qui font trois pleins dans le mois pour travailler. Nous passons la journée dans nos voitures pour nous rendre chez les personnes âgées et handicapées à qui nous faisons la toilette, préparons les repas et faisons les courses. Comme nos salaires n'augmentent pas, la direction doit comprendre que nous ne pouvons plus supporter la hausse des prix des carburants."* L'agence Amapa-Ohsmose implantée à Harfleur couvre un périmètre allant du Havre à Saint-Romain-de-Colbosc et jusqu'à Cauville, en passant par Epouville.

Ces salariés précaires, majoritairement des femmes, sont à bout et ne comprennent pas le refus de la direction. *"Pour certaines des filles, deux heures de grève, c'est pas anodin sur le bulletin de salaire. Ça montre leur vrai ras-le-bol"*, poursuit la représentante de la CGT. Elle souligne le professionnalisme des grévistes : *"Nous n'avons pas laissé tomber les personnes que nous accompagnons. Ce matin de bonne heure nous étions au travail malgré la grève !"*

- **A lire aussi.** [Paluel. Grève à la centrale : "On se fait attaquer, donc, on se défend"](#)

Des femmes "très courageuses"

Les grévistes ont reçu le soutien de deux syndicats. *"Le maintien à domicile est une vraie alternative à l'hôpital et participe au bien-être des personnes accompagnées et à la réduction des coûts pour la Sécurité sociale. Mais malgré tous les beaux discours, il n'y a pas de reconnaissance salariale pour ceux qui s'occupent des personnes dépendantes"*, regrette Yann Adreit du syndicat Santé sociaux 76-27. *"Ces femmes sont très courageuses. Après la grève elles vont retourner au travail malgré leurs difficultés financières, pour être à nouveau auprès des plus faibles qui comptent sur elles"*, souligne Cédric Leseigneur de l'Union locale CGT. Sollicitée sur place, la direction d'Amapa-Ohsmose n'a pas répondu à nos questions.

- **A lire aussi.** [Le Havre. Après la grève des avocats, plusieurs demandes de remise en liberté étudiées](#)

Une aire de grand passage pour les gens du voyage bientôt créée sur la côte picarde

Jeanne Daucé

6-7 minutes

Publié le mardi 28 avril 2026 à 18:42

Le parc d'activités de Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly (Somme) accueillera bientôt une aire de grand passage pour les gens du voyage. L'État a fini par trancher, après plus de 15 ans d'échanges infructueux entre deux collectivités de la Somme et de la Seine-Maritime.

Après plus de 15 ans d'échanges entre la communauté de communes des Villes Sœurs, à cheval entre la Somme et la Seine-Maritime, et la communauté de communes du Vimeu, l'État a fini par trancher : **une aire de grand passage pour les gens du voyage sera bientôt créée à Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly (Somme)**. Cet appel est lancé depuis 2003 pour la Seine-Maritime et depuis 2011 pour la Somme dans leurs schémas départementaux respectifs ; car cette zone, à cheval entre Picardie et Normandie, n'a toujours pas d'aire d'accueil pour les gens du voyage. Après plusieurs mises en demeure des deux collectivités, l'État a choisi un terrain de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly : **150 à 200 caravanes pourront s'y installer ponctuellement selon les estimations des élus**.

"Il y a des approvisionnements réguliers et la dangerosité notamment de la verrerie"

Ce parc environnemental d'activités accueille plusieurs entreprises :

"C'est un endroit où il y a une voirie qui dessert les grosses entreprises, notamment SGD, numéro un mondial du flacon pharmaceutique, détaille Raynald Boulenger, le maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix-Au-Bailly.

Il y a des approvisionnements très, très réguliers, mais aussi la dangerosité que représente une entreprise comme celle-là, avec des difficultés en cas d'incendie ou d'incidents liés à la fabrication du verre à très haute température", estime l' élu.

Le maire pointe aussi des difficultés pour la circulation : *"Imaginez 100 caravanes qui arrivent : il va bien falloir qu'elles attendent quelque part*

avant de s'installer sur le terrain. Donc ça veut dire stationner sur la voirie. L'accès pour les employés sera compliqué, pour les livraisons aussi. C'est vraiment une très, très mauvaise idée d'aller implanter une aire d'accueil des gens du voyage en plein parc environnemental d'activités." Et ces arguments ne sont pas un prétexte pour refuser d'accueillir cette aire sur la commune, insiste le maire de Saint-Quentin-la-Motte : "Tous les ans, il y a une vingtaine ou une trentaine de caravanes qui viennent s'installer sur le stade, explique Raynald Boulenger. Je vais à leur rencontre, on discute, et ils restent là le temps où ils ne gênent pas. Par exemple pour les festivités du 14 juillet, ils partent et ils reviennent après. Et ça se passe toujours bien."

Des opportunités avec notamment l'EPR de Penly sur ce terrain

Mais il faut **trouver un terrain adapté, rappelle cet élu, d'autant que la création d'aires de grand passage a trop tardé**, selon le maire de Saint-Quentin-La-Motte. La Communauté de communes des Villes Sœurs, à cheval entre la Picardie et la Normandie, est du même avis. Son président, Eddie Facque, par ailleurs maire de Floques, regrette que ces quatre hectares retenus par l'État ne soient pas utilisés à des fins économiques : *"Sur ce terrain, il y a l'eau et l'électricité : c'est prêt pour une entreprise qui voudrait s'installer. On a mis quelques millions d'euros pour l'acquisition de ces 117 hectares de terrains, on a construit cette zone pour créer de l'activité économique mais également de l'emploi"*, précise Eddie Facque.

Surtout que le chantier du **futur réacteur nucléaire de Penly, à une vingtaine de kilomètres de là, pourrait attirer les investisseurs**, estime encore le président de la communauté de communes : *"On commence à avoir des sacrées touches. On a déjà deux terrains qui ont été retenus pour des entreprises qui souhaitent s'installer sur le parc. Je pense que ça va continuer puisque, aujourd'hui, à part un petit peu Dieppe, où il y a une dizaine d'hectares par exemple, on est la seule collectivité encore à pouvoir accueillir sur pratiquement 60 hectares"*, conclut Eddie Facque.

La communauté de communes des Villes Sœurs dit ne pas envisager de recours en justice, mais elle veut proposer à l'État d'autres terrains disponibles pour installer cette aire de grand passage.

- [gens du voyage](#)
- [Mairie – Municipalité](#)

Recevez chaque jour l'essentiel de l'actualité locale.

Adresse e-mail (obligatoire)

Exemple : nom@email.com

Plutôt un plein de course ou un plein d'essence ? Près du Havre, les aides à domicile d'Amapa sont en colère

Louise Boutard

4-5 minutes

A Harfleur, près du Havre, une centaine de manifestants ont demandé une augmentation des salaires et des indemnités kilométriques pour les aides à domicile d'Amapa, mardi 28 avril.

Sur le même thème

[Carburants](#)

[Manifestations](#)

[Salaires](#)



À Harfleur, plusieurs dizaines de personnes ont manifesté devant l'entreprise AMAPA pour demander une meilleure reconnaissance salariale et des frais kilométriques plus élevés. (©LB/76actu)

Par [Louise Boutard](#) Publié le 29 avr. 2026 à 6h30

« On vit dans notre voiture, et vu le prix à la pompe en ce moment, je trouve que c'est quand même épuisant. » **Les aides à domicile de l'entreprise AMAPA** ont fait savoir leur colère face à des indemnités kilométriques et des salaires trop faibles. Après [une première mobilisation en décembre](#), une centaine de personnes ont manifesté devant l'entreprise à [Harfleur, près du Havre](#), mardi 28 avril 2026.

Plein d'essence ou plein de course

Pour 120 heures, l'une gagne 1 160 euros par mois. « Pour 104 heures, je suis à 980 euros », ajoute sa collègue. « En 130 heures, 1 300 euros », puis « 1 400 euros pour un 140 heures ». « **On est précaires, les salaires ne suivent pas** », résume la représentante syndicale Teresa Tortora. « Mais à côté, il y a l'essence aussi. Il y a l'essence qu'on paye beaucoup ».

« J'ai mis un plein d'essence il y a deux semaines, qui est déjà parti. Donc, on compte 100 euros et bam », raconte une aide soignante, énervée. Pour certaines de ces personnes, il s'agit de **choisir entre effectuer un plein d'essence pour aller travailler ou faire un plein de courses** pour la famille.

Les collègues, à la fin du mois, ils se mettent en arrêt maladie parce qu'ils n'ont pas d'essence à mettre dans leur voiture. Donc ils préfèrent se mettre en arrêt et attendre le 5 pour pouvoir faire le plein d'essence. Vous vous rendez compte ? C'est pour ça qu'on a un taux énorme d'arrêts maladie.

Actuellement, les aides à domiciles d'AMAPA sont remboursés à hauteur de 38 centimes du kilomètre. Trop peu face à la hausse du carburant récente. « J'ai envoyé un courrier à la direction demandant une augmentation à 45 centimes. Du coup, ils nous ont accordé 41 centimes. C'est-à-dire qu'ils ne nous ont augmentés que de 3 centimes », explique Teresa Tortora.

« Il faut absolument que notre métier soit reconnu »

Les syndicats n'ont pas été reçus par la direction le matin de la mobilisation. « Nous serons là jusqu'à ce qu'elle nous reçoive, sinon les interventions ne reprendront pas cet après-midi ».



A Harfleur, une centaine de personnes se sont mobilisées mardi 28 avril

2026. (©LB/76actu)

Le 1er mars 2026, une nouvelle direction a pris place suite au rachat de la filiale AMAPA par OHSMOSE (qui appartenait auparavant à Avec). « Beaucoup de collègues n'ont **pas encore reçu de bulletin de salaire**. On a reçu la paie, c'est déjà pas mal... On ne connaît pas la nouvelle direction », déclare Teresa Tortora.

Pourtant, ces aides à domicile affirment qu'elles **aiment encore leur métier** : venir en soutien à des personnes âgées ou en situation de handicap. D'ailleurs elles ont effectué une tournée auprès de leurs patients avant de venir manifester à 10 h. « Ce sont des personnes qui nous attendent vraiment **avec un grand sourire**, nous le matin quand on arrive. »

Comme j'ai dit toujours à toutes mes collègues, pour faire notre métier, il faut l'aimer, sinon on ne pourra pas.

« Je me rappelle que dans la période Covid, tout le monde nous a applaudis au balcon, parce qu'on était essentiels sur le terrain. Et maintenant les aides à domicile, ils sont où ? Donc là, **il faut absolument que notre métier soit reconnu**, et je ne lâcherai pas. »

Contactée par 76actu, la direction AMAPA OHSMOSE locale n'a pas souhaité commenter.

Suivez l'actualité du Havre sur [notre chaîne WhatsApp](#) et sur [notre compte TikTok](#)

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Manifestations du 1er-Mai en Seine-Maritime et dans l'Eure : « Rappeler les valeurs de cette journée »

Violaine Gargala

4-5 minutes

Face aux « attaques » contre le 1er-Mai, les syndicats comptent bien défendre sa raison d'être lors des mobilisations prévues vendredi, dans l'Eure et en Seine-Maritime.



Par [Violaine Gargala](#)

Publié: 29 Avril 2026 à 07h33 Temps de lecture: 1 min

« *Il s'agit bien de la fête des travailleurs et non du travail* », tiennent à préciser aussi bien la CGT que FO face aux « *attaques du gouvernement et du patronat contre le 1er-Mai* ». Dans ce contexte, les syndicats tiennent à rappeler, lors des manifestations prévues vendredi 1er mai 2026, les valeurs de ce jour férié, obligatoirement [chômé](#) en France.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Une journée de revendications

La [proposition de loi](#) visant à permettre à certaines professions de faire travailler les salariés le 1er mai, sur la base du volontariat, avait finalement été abandonnée. Mais le gouvernement a autorisé l'ouverture des boulangeries-pâtisseries artisanales et des fleuristes artisanaux le 1er mai. « *Le 1er-Mai est une journée internationale de revendications acquise de longue lutte. C'est important de se mobiliser* », relève David Lecomte, secrétaire général Force ouvrière (FO) de l'Eure.

Salaires, services publics

Les syndicats vont donc faire entendre leurs doléances. Comme « *la hausse générale des salaires face à la flambée des prix* », souligne la CGT. Mais aussi les moyens pour les services publics « *comme la Santé*

et l'Éducation nationale ». « Le gouvernement annonce vouloir faire 6 milliards d'euros d'économie supplémentaire », pour compenser le coût de la guerre au Moyen-Orient dont 2 milliards dans les sphères « sociales ». « Dans le même temps le budget pour les Armées augmente de 6 milliards d'euros. Les priorités ne sont pas pour les travailleurs, les précaires, les privés d'emplois, les jeunes... », déplore Christophe Callay, secrétaire général CGT de Seine-Maritime. Et « il faut une politique publique face aux [prix du carburant](#) », appuie David Lecomte.

Pour la paix

Les syndicalistes rappellent que 1er-Mai est aussi une journée « pour la paix ». Une signification importante « alors que les conflits se généralisent dans le monde », commente ainsi David Lecomte. « Le 1er-Mai est aussi marqué par la lutte contre les idées d'extrême droite qui, par le jeu de rachats, est de plus en plus présente dans les médias et l'édition », appuie de son côté Christophe Callay.

Autant de sujets qui seront abordés vendredi dans les rangs des manifestations en Seine-Maritime et dans l'Eure.

Lire aussi



[À Évreux, 270 lycéens vont animer une radio éphémère les 4 et 5 mai](#)



[En images] Fécamp. Tempête Goretti : où en sont les aménagements du front de mer ?

Valentin Carpentier

~3 minutes

En janvier dernier, la tempête Goretti s'abattait sur les côtes cauchoises, notamment à Fécamp. Les fortes rafales de vent, certaines atteignant plus de 150 kilomètres/heure, ainsi que les vagues ont causé d'énormes dégâts sur le front de mer. Depuis, la promenade et le boulevard Albert 1^{er} sont de nouveau praticables mais les stigmates sont toujours visibles. On fait le point sur les travaux réalisés et sur ce qui reste à faire.



La remise en état du front de mer passe aussi par le retour des équipements familiaux. Ces aménagements répondent aussi à un enjeu d'attractivité : "Souvent les enfants jouent ici, les parents viennent consommer", souligne-t-il.



Afin de permettre aux restaurateurs d'installer des terrasses sur la route, le boulevard Albert 1er est devenu à sens unique. Il est possible pour les usagers de la route d'aller vers le casino mais pas d'y revenir via le boulevard.

"Il faut préparer la saison"

A quelques semaines de l'été, la Ville de Fécamp s'active sur le front de mer. *"On a pu nettoyer, sécuriser rapidement. Il faut préparer la saison"*, explique le maire David Roussel. L'objectif, être prêt pour accueillir Fécampoïses et touristes lors des beaux jours, quitte à engager des aménagements provisoires. *"Pour cette année, on fait du cosmétique sur le front de mer"*, précise l'édile. Les blocs de granit, jugés dangereux après avoir été projetés par la mer, ont été retirés. En parallèle, des nouveaux garde-corps, provisoires, ont été installés. De plus, les jeux pour enfants vont bientôt être posés. *"Nous les avons commandés dès janvier mais les délais de livraison sont longs, détaille David Roussel. Ils devraient arriver d'ici quelques semaines."* Au-delà de l'urgence, la

réflexion s'inscrit dans le long terme. Le maire évoque des études en cours pour de futurs aménagements plus lourds face au risque de submersion.



Pour soutenir l'activité économique, la Ville a autorisé l'installation de terrasses provisoires sur une partie du boulevard Albert 1er. L'enjeu est important : "C'est quand même une cinquantaine d'emplois qui sont à la clé", lance le maire.



La sécurisation du site a nécessité la mise en place de nouveaux garde-corps. D'autres aménagements sont envisagés mais ces garde-corps constituent une première réponse pour accueillir le public en toute sécurité.

Seine-Maritime. Pourquoi ces pancartes "Zone à évacuer" sont-elles apparues près d'installations nucléaires ?

Ghislain Annetta

~2 minutes

Le 26 avril 1986 a eu lieu une des plus effroyables catastrophes industrielles que le monde ait connues, l'explosion nucléaire civile de Tchernobyl, en Ukraine, alors territoire de l'Union soviétique. Quarante ans après, la Coordination anti-nucléaire, regroupant des organisations nationales et locales, a organisé samedi 25 et dimanche 26 avril une action symbolique.

Des pancartes autour de plusieurs installations nucléaires

Autour de plusieurs installations nucléaires existantes ou en projet comme l'EPR 2 à [Penly](#), les militants anti-nucléaires locaux ont posé des pancartes sous plusieurs panneaux d'agglomérations de la région dieppoise où il était noté : *"Zone à évacuer en cas d'accident nucléaire"*.

Rappeler les conséquences d'un accident atomique

Par cette action, les organisateurs voulaient *"rappeler aux autorités et surtout à la population qu'un accident atomique a de graves conséquences sur la vie des habitants des territoires impactés qui se voient obligés de tout quitter du jour au lendemain, ainsi que de graves conséquences environnementales, sanitaires et économiques pour des décennies, et même des siècles dans certaines zones"*.

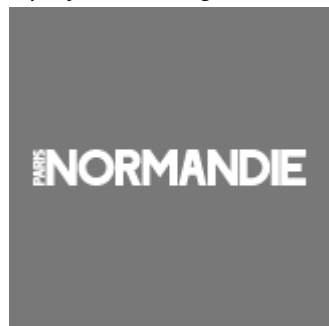
- **A lire aussi.** [Gonfreville-l'Orcher. Raffinerie de Normandie : pourquoi y aura-t-il du bruit et de la vapeur ce lundi ?](#)

Déchets dangereux : le projet d'extension de la Fosse Marmitaine à Cléon est-il d'intérêt général ?

Frédérique Thullier

5-6 minutes

Le public a un mois pour commenter la décision du préfet de qualifier l'extension du site d'enfouissement de déchets dangereux, à Cléon, de « projet d'intérêt général ». Explications.



Par [Frédérique Thullier](#)

Publié: 28 Avril 2026 à 12h05 Temps de lecture: 2 min

C'est un dossier de 33 pages que le public peut consulter jusqu'au mercredi 27 mai 2026 dans les mairies de Cléon et Tourville-la-Rivière, en préfecture ou sur Internet. Un dossier qui présente, d'une part, le projet d'extension de la Société d'exploitation et de réaménagement de la Fosse Marmitaine (Seraf) pour assurer son activité jusqu'en 2050 ; d'autre part, la démonstration de la Préfecture qu'il s'agit d'un « Projet d'intérêt général » (PIG), une procédure préalable à la modification du Plan local d'urbanisme qui, actuellement, est incompatible avec le projet.



L'extension couvre 15 hectares de bois et de champs. - Infographie Paris Normandie

La Seraf exploite depuis 1981 un site de 25,3 ha sur la commune de Tourville-la-Rivière. [Le stockage de déchets dangereux arrive à saturation](#). L'extension sur la commune de Cléon concerne 14,4 ha de bois et champs à l'ouest des installations actuelles qui seraient conservées. La capacité supplémentaire de stockage de déchets est estimée à 1,6 million de mètres cubes et la durée d'exploitation est de vingt ans.

Un tunnel

« Afin de ne pas augmenter le trafic routier », lit-on dans le dossier, un tunnel sera creusé sous la route du Bois des coutures, « entre l'usine de stabilisation des déchets » sur le site actuel « et la future zone d'exploitation pour acheminer les déchets, pour éviter la sortie des véhicules ». Par ailleurs, « une bande transporteuse » sera créée pour évacuer les matériaux extraits vers l'entreprise Stref. « Elle empruntera un tunnel sous la voie ferrée SNCF [...] puis passera au-dessus de la route » précise le projet.

Après exploitation, le site sera réaménagé en dôme végétalisé d'un peu moins de 40 mètres.

Argumentation

Le dossier évoque les recherches entreprises par la Seraf pour trouver un autre site en Normandie. En vain ! « La sélection du site de Cléon résulte donc d'une recherche méthodique et systématique des sites potentiels pouvant recevoir un tel projet », plaide le dossier qui rappelle que « la qualification de projet d'intérêt général ne confère aucun droit de réaliser les travaux, aménagements ou ouvrages, ni même d'exploiter. Il ne préjuge pas de l'obtention des diverses autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet ».

Un projet en « zone non inondable », sans atteinte à la propriété privée (les premières maisons sont à 200 m), avec des effets limités « sur l'air », « la santé humaine », « l'ambiance sonore », « le paysage », sur un site destiné à une carrière (depuis janvier et la [validation du Schéma régional des carrières](#)), d'accès facile et la « création et maintien d'emplois directs (NDLR, 18 sur site) et indirects » étayent l'argumentation. « Nous pouvons alors en conclure que les avantages et les intérêts que présente le projet l'emportent sur les inconvénients, et que la poursuite d'exploitation de la société Seraf est donc bien d'utilité publique », lit-on en synthèse.

Lire aussi



La Région Normandie adapte son soutien aux investissements agricoles

Chloé Guerout

4-5 minutes

Dossier

La Région Normandie fait évoluer « Normandie Agriculture Investissement » pour soutenir les exploitations, mobiliser les crédits européens et répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire.



© Photo d'illustration Adobe Stock

Publié le 29 avril 2026 - Mis à jour le 29 avril 2026

La Région Normandie adapte son dispositif « Normandie Agriculture Investissement » afin de renforcer la souveraineté alimentaire, accompagner les transitions agricoles et soutenir l'installation des exploitants. Cette évolution a été adoptée lors de la commission permanente du 27 avril.

Conçue en concertation avec les Chambres d'agriculture, les organisations syndicales, les coopératives et les industriels, cet ajustement vise également à optimiser l'utilisation des crédits européens FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

La Région constate un ralentissement des demandes d'aides agricoles depuis 2025. Le rythme d'instruction est passé de près de trois dossiers par jour à moins d'un par jour. Sans ajustement, jusqu'à 41 millions d'euros de crédits publics auraient pu ne pas être mobilisés. L'objectif est

donc d'assurer une consommation complète des enveloppes disponibles jusqu'à la fin de la programmation en 2027.

Quatre priorités

Le dispositif est désormais structuré autour de quatre priorités. En premier lieu, la **souveraineté alimentaire et filières stratégiques**. Les filières bovine viande, porcine, ovine et caprine, avicole, légumière, arboriculture, agriculture biologique, ainsi que les projets de transformation et de circuits courts sont prioritaires. Les aides peuvent atteindre 80 000 euros par dossier, avec un taux relevé à 40% et un plafond de dépenses porté à 200 000 euros.

Ensuite, l'**installation et renouvellement des générations**. Le soutien est renforcé pour les jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations. L'objectif est d'accompagner la modernisation et la pérennité des fermes normandes. L'aide maximale est de 60 000 euros par dossier (taux de 40% et plafond de 150 000 euros).

La troisième priorité est la **transition et les projets « conquérants »**. Les investissements liés aux transitions environnementales, à l'agroforesterie, aux haies ou aux démarches de qualité sont maintenus. L'aide maximale est de 25 500 euros (taux de 30% et plafond de 85 000 euros).

Enfin, l'**amélioration des conditions de travail**. Les exploitations peuvent également bénéficier d'un soutien pour moderniser leurs équipements et améliorer l'organisation du travail. L'aide maximale est de 11 250 euros (taux de 15% et plafond de 75 000 euros). Les projets collectifs voient leurs plafonds doublés.

Pour Hervé Morin, président de la Région Normandie, cette évolution répond à un double enjeu : soutenir les exploitants face aux tensions économiques et climatiques, et éviter toute perte de crédits européens.

[Photos]. Un nouveau bâtiment pour le service addictologie du CHU de Rouen à l'hôpital Saint-Julien

Justine Carrère

3-4 minutes

Les professionnels du service addictologie du CHU de Rouen situé au cœur de l'hôpital Saint-Julien au Petit-Quevilly disposent depuis quelques semaines déjà d'un nouveau bâtiment. Nommé Ariane, il a été inauguré mardi 28 avril. Selon [Stéphanie Decoopman](#), directrice générale du CHU de Rouen, son nom fait référence *"au fil d'Ariane qui permet de sortir de l'addiction. C'est le symbole qui reflète le projet"*. Ce fil fait écho à la métaphore empruntée à la mythologie grecque pour désigner ce qui permet de se tirer d'une situation difficile.

- **A lire aussi.** [Normandie. "Ça ne sert à rien", "on va boire plus en février..." Un addictologue répond aux objections au Dry January](#)

Un environnement de travail plus favorable pour les soignants

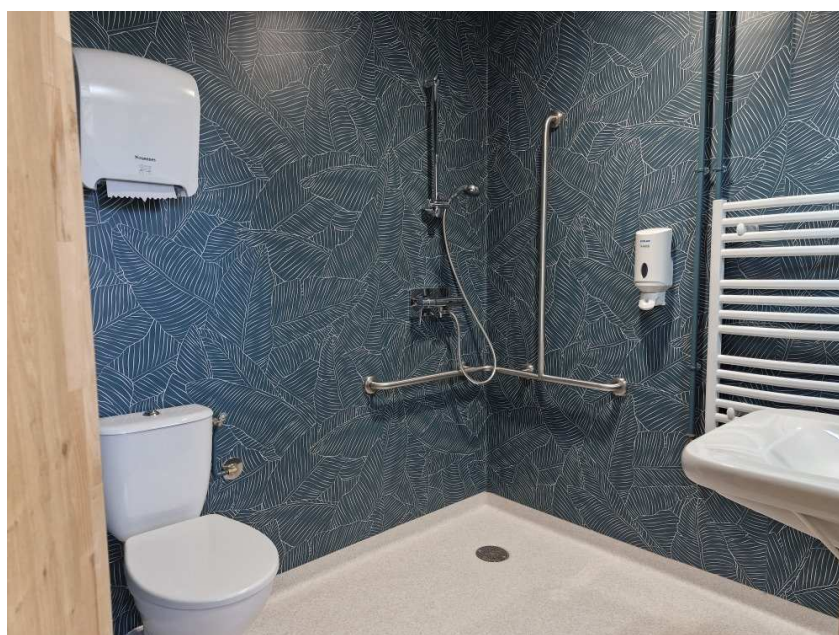
"Ce nouveau bâtiment accueille l'hospitalisation complète d'addictologie d'un côté, et l'hôpital de jour", précise le docteur Alexandre Baguet, responsable du service addictologie au CHU de Rouen. Ce nouvel espace *"est plus accueillant et beaucoup plus adapté aux soins que l'on propose"*, poursuit-il. Pour les soignants, il offre un *"environnement de travail plus favorable"*. La plupart des patients déambulent dans le service et bénéficient de *"prestations actualisées avec des salles de bains dans chaque chambre, une circulation de la lumière plus apaisante"*, ajoute le docteur Baguet. Les patients disposent de chambres simples et doubles. Ce qui change aussi c'est la création de salles qui disposent d'une vitre transparente permettant de voir ce qui se passe dans les couloirs. *"C'est un environnement plus rassurant pour nos patients et pour les soignants"*, complète-t-il.



Le docteur Alexandre Baguet est le responsable du service addictologie au CHU de Rouen. Il se situe dans l'une des chambres du bâtiment Ariane, inauguré mardi 28 avril.

Un bâtiment attendu

40 agents travaillent dans le domaine de l'addictologie au CHU de Rouen. *"Cela inclut la partie hospitalisation, l'hôpital du jour, le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa), la consultation médicale et paramédicale et une liaison au CHU Charles Nicolle"*, indique Christelle Gilles, cadre de santé au CHU de Rouen. Il s'agit de personnel dit non médical : infirmière, aide-soignante, etc. Comme l'explique la professionnelle, ce bâtiment Ariane était attendu : *"C'était un projet pour lequel on a travaillé et pour qu'il soit le plus adapté aux besoins des patients."*



Le bâtiment Ariane du service addictologie dispose de salles de bains dans chaque chambre, qu'elles soient simples ou doubles.

Tabac, alcool... Une consommation forte chez les jeunes

Au sein du bâtiment Ariane, [plusieurs addictions](#) peuvent être prises en charge : alcool, héroïne, tabac, cocaïne, etc. Comme l'assure Stéphanie Decoopman, directrice générale du CHU de Rouen, *"en Normandie, la consommation de tabac est forte chez les jeunes tout comme la consommation d'alcool. On a un vrai enjeu sur des comportements à risque avec une population qui est plus jeune"*. Selon la professionnelle, *"en dix ans, entre 2012 et 2023, le passage aux urgences sur des motifs d'addiction a été multiplié par trois en France et en Normandie"*.

Le Havre. Après la grève des avocats, plusieurs demandes de remise en liberté étudiées

Charles Turcant

3-4 minutes

C'est une situation qui peut trouver un lien étroit avec [la grève des avocats](#), lancée avec force au début du mois d'avril et qui se poursuit toujours, de façon moins appuyée. Il semble que le nombre d'audiences de demande de remise en liberté soit particulièrement marqué actuellement.

"Un vrai débat avec un avocat"

Lundi 27 avril, dans une après-midi particulièrement dense, deux dossiers de ce type ont été étudiés. Dans les deux cas, les avocats ont justement ciblé le fait que leur client avait été placé en détention provisoire après une première audience en correctionnelle sans être assisté. *"Mon client effectue cette demande pour qu'il y ait un vrai débat avec un avocat"*, expose M^e Célia Lacaisse dans un dossier d'infractions routières : conduite malgré une interdiction, sous alcool, avec un véhicule censé être immobilisé et sans assurance... Le prévenu de 26 ans avait dû commencer à se défendre seul à la fois lors de sa garde à vue, de son défèrement au tribunal, de son échange avec le juge des libertés et de la détention, puis de la première audience de comparution immédiate.

Enjeu professionnel

Pour justifier cette demande de remise en liberté, l'individu d'origine algérienne mettra surtout l'accent sur sa volonté de travailler pour assainir une situation financière compliquée. D'autant que, pendant sa détention, ses proches ont obtenu une promesse d'embauche pour lui ; *"promesse d'embauche qui peut surprendre"*, glisse la procureur, tandis que l'homme travaillait avec parcimonie avant son incarcération. Il explique que c'était notamment lié à la suspension de son permis, mais que pour ce nouveau travail, il peut se débrouiller sans conduire. Le tribunal fait droit à sa demande de remise en liberté, jusqu'à l'audience de jugement du 6 mai. Placé sous contrôle judiciaire, il a interdiction de conduire tout véhicule à moteur, devra pointer deux fois au commissariat, entamer des

démarches de soins liés à l'alcool et ne pas sortir de chez lui entre 20 heures et 7 heures.

Risque de pression et de réitération

La donne sera différente dans l'autre dossier de demande de remise en liberté, où un Lillebonnais est en détention provisoire depuis le 10 avril pour des violences intrafamiliales. Les faits ont eu lieu au Havre, le 7 avril, alors qu'il s'apprêtait à se faire poser un bracelet électronique lié à une précédente condamnation. Lui aussi a mis en avant l'enjeu de garder ou perdre son emploi, soutenu par son avocat qui a rappelé que son client s'était défendu seul, le 9 avril ; date de la première audience où il a demandé un délai. Mais pour lui, le tribunal estime qu'il y a un gros risque de pression sur la victime et de réitération des faits. Il reste en détention jusqu'à l'audience de jugement, prévue au cours du mois de mai.

Après l'horreur des mutilations de chevaux, deux associations indemnisées en pays de Caux

Maxime Fourier

3-4 minutes

Durant l'été 2025, plusieurs chevaux avaient été mutilés et tués dans le pays de Caux. Après le procès en première instance qui s'est soldé par la condamnation d'un homme à quatre ans de prison pour actes de cruauté sur animal, plusieurs associations de défense des animaux avaient fait appel pour obtenir réparation. La cour d'Appel de Rouen leur a donné raison.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

La cour d'Appel de Rouen a entendu les arguments des défenseurs des droits des animaux. Ce mardi 28 avril 2026, le juge a accordé 1 000 euros de dommages et intérêts à l'association Stéphane Lamart et à l'Association nationale pour la défense des animaux qui s'étaient constituées parties civiles dans l'affaire des chevaux mutilés dans le pays de Caux à l'été 2025.

En première instance, les deux associations parties civiles avaient obtenu 150 euros au titre du préjudice moral et 300 euros de frais d'avocats.

"Nous avons fait appel parce que la sanction en première instance était insuffisante au regard de la gravité des faits", souligne l'un des représentants de l'association Stéphane Lamart.

La cour d'appel nous donne raison en augmentant significativement les dommages et intérêts.

Association Stéphane Lamart

[Une quinzaine de chevaux et poneys avaient été mutilés entre le 7 mai et le 1er août 2025](#) dans plusieurs communes du nord de la Seine-Maritime et cinq d'entre eux avaient succombé à leurs blessures. L'affaire avait fait grand bruit dans la région avant qu'un homme de 23 ans ne soit finalement interpellé le 6 août 2025.

Pour expliquer les raisons de ses actes, il indiquait avoir répondu, en quelque sorte, à des "*pulsions*" qui venaient et disparaissaient aussitôt. En septembre 2025, le tribunal du Havre l'avait déclaré coupable de sévices graves et actes de cruauté sur un animal domestique. Il avait alors été [condamné à 4 ans de prison](#) dont sursis de 24 mois avec maintien en détention et à une obligation de soins.

Après l'audience en appel qui reconnaît le préjudice des associations et qui aggrave l'amende, l'association Stéphane Lamart se dit satisfaite : *"C'est un signal fort : la justice rappelle que les actes de maltraitance animale doivent être sanctionnés à leur juste niveau, à la fois pour réparer et pour dissuader."*

De son côté l'homme condamné purge toujours sa peine. Il n'avait pas fait appel de la décision du tribunal.

Chevaux mutilés en Seine-Maritime : en appel, les associations de protection animale obtiennent une "demi-victoire"

Louise Boutard

4-5 minutes

La cour d'appel de Rouen a rendu sa décision le 28 avril 2026 sur les intérêts civils de deux associations de protection animale dans l'affaire des chevaux mutilés.

Sur le même thème

[Animaux](#)

[Justice](#)

[Tribunal de Rouen](#)



L'enquête sur les chevaux mutilés dans la région du Havre a été jugée en septembre 2025. (©Marine Crouzat/Documents transmis)

Par [Louise Boutard](#) Publié le 28 avr. 2026 à 13h11

Une « demi-victoire », mais une victoire tout de même. Ce mardi 28 avril 2026, la cour d'Appel de [Rouen](#) a rendu **sa décision sur les intérêts civils** portés par deux associations de défense de la cause animale à la suite de [l'affaire dite des chevaux mutilés en Seine-Maritime](#).

Concrètement, **l'association Stéphane Lamart et la SNDA** (société nationale pour la défense des animaux), s'étaient constituées partie civile,

au moment de l'audience au tribunal correctionnel. Elles avaient obtenu [chacune 150 euros au titre du préjudice moral](#). Trop peu pour ces associations qui ont obtenu aujourd'hui (un peu) plus.

1 000 € de dommages et intérêts

Les associations ont ainsi obtenu en Appel **1 000 euros de dommages et intérêts chacune**, ainsi que 1 000 euros de remboursement des frais de justice (chacune). « C'est une augmentation significative, la cour a reconnu que **notre demande d'appel était fondée** et on va se satisfaire de cette décision », déclare Me Patrice Grillon, avocat représentant les deux associations.

Il précise par ailleurs que la cour d'Appel de Rouen n'est pas connue pour donner facilement des sommes aux associations se constituant partie civile pour la défense des droits des animaux. La cour le précise dans son jugement, c'est la violence des faits et **l'action « odieuse et gratuite »** qui a motivé cette décision.

« C'est une demi-victoire, estime Me Patrice Grillon. On aurait pu considérer que la cour aurait eu encore plus de considération, **mais on partait de loin** ». Lors de l'audience en appel à [la fin du mois de mars](#), l'avocat [avait demandé la somme de 5 000 €](#) pour chaque association. L'avocat espère que cette peine soit dissuasive pour d'autres potentiels agresseurs d'animaux.

L'affaire des chevaux mutilés

L'affaire dite "des chevaux mutilés" avait été jugée le 26 septembre 2025 au tribunal du Havre, avec 16 parties civiles et devant une salle pleine. Un jeune homme était accusé d'avoir mutilé 15 chevaux et poneys, dont 5 sont morts de leurs blessures.

Le premier animal était celui de sa propre petite amie, puis d'autres avaient suivis, dans les villages du pays de Caux et près du Havre, entre le mois de mai et le 31 juillet 2025. Des traces de sang sur les lieux ont permis de l'identifier. L'homme agissait toujours de nuit, avec des armes différentes, en attachant les pattes des bêtes. Fait marquant, il attaquait directement leurs yeux.

Lors du procès, l'homme n'a pas reconnu l'intégralité des faits qui lui étaient reprochés. Son avocate Me Giard défend que ses "pulsions" méritent des soins psychiatriques. Il a finalement été condamné à quatre ans de prison, dont deux ans avec sursis.

Suivez l'actualité du Havre sur [notre chaîne WhatsApp](#) et sur [notre compte TikTok](#)

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Chevaux mutilés dans le Pays de Caux : les associations toucheront (un peu) plus

Guillaume Lejeune

4-6 minutes

Justice. La cour d'appel de Rouen accorde mardi 28 avril 1 000 euros aux associations de défense des animaux après qu'un jeune normand a volontairement lésé plusieurs équidés.



Les associations de défense des animaux s'étaient fortement mobilisées pour médiatiser le procès du jeune homme qui a commis des atrocités. - Photo d'archives : Boris Maslard/Paris Normandie.



Par [Guillaume Lejeune](#)

Publié: 28 Avril 2026 à 10h12 Temps de lecture: 1 min

Quelle est la valeur du préjudice des blessures infligées à un animal ? Ou, plus précisément dans ce cas, quel montant peuvent en retirer les associations de défense des animaux ?

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Mardi 28 avril, la cour d'appel de Rouen accorde finalement 1 000 euros à l'association Stéphane Lamart et autant à l'Association nationale pour la

défense des animaux. Elles réclamaient 26 000 euros chacune après avoir [obtenu 150 euros de préjudice moral](#) et 300 euros de frais de procédure.

Yeux crevés

Si d'autres associations s'étaient portées partie civile lors du procès des chevaux mutilés dans le Pays de Caux il y a quelques mois, seules ces deux-là ont demandé des intérêts civils plus importants. L'occasion aussi de sortir une nouvelle carte pour toucher plus d'argent.

Entre mai et août 2025, un Cauchois de 23 ans, [atteint de pulsions](#), a commis des actes de cruauté sur quinze équidés. Yeux crevés, lacérations, écrasements des os : cinq chevaux ont succombé à leurs blessures.

Une brèche

Cet ancien habitant d'Angerville-l'Orcher a reconnu sa culpabilité et admis sa peine de quatre ans de prison, dont deux avec sursis. N'ayant pas fait appel au pénal, c'est donc sur le terrain pécuniaire que ces associations, professionnelles de la communication et fort sensibles à la maltraitance animale, ont joué des coudes

Lors des derniers débats, fin mars, leur avocat avait argué du [préjudice animalier](#), une reconnaissance de la souffrance de l'animal en tant qu'individu à part entière doué de sensibilité. Si ce préjudice n'existe pas encore dans le Code pénal, de récentes jurisprudences ont ouvert une brèche.

Cette nouvelle voie vise à renforcer la protection des animaux domestiques. Et à décrocher des revenus réglés par les prévenus (ou accusés) condamnés.

S'ils ne sont pas en mesure de payer, il revient à l'État de s'acquitter de ces dommages et intérêts. Dans le cas présent, la cour d'appel de Rouen a écarté ce préjudice.

Lire aussi

[« Que ça ne recommence pas » : après la mort accidentelle de Romane, 15 ans, son père témoigne](#)

[Six personnes en difficulté au large de la plage du Bout du monde à Sainte-Adresse](#)

[Manifestations du 1er-Mai en Seine-Maritime et dans l'Eure : « Rappeler les valeurs de cette journée »](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Évasion sanglante au péage d'Incarville : et si Amra n'avait pas été au courant ?

Guillaume Lejeune

5-7 minutes

Justice. De retour au côté du narcotrafiquant normand, l'avocat Hugues Vigier explique à Paris Normandie que Mohamed Amra aurait découvert l'attaque qui a fait deux morts en mai 2024.



Mohamed Amra a été considéré comme le criminel et narcotrafiquant le plus recherché de France après son évasion qui a fait deux morts au péage d'Incarville. - Photomontage : AFP



Par [Guillaume Lejeune](#)

Publié: 28 Avril 2026 à 18h34 Temps de lecture: 1 min

« Pourquoi ai-je finalement accepté de défendre Mohamed Amra ? J'étais convaincu qu'il n'avait pas eu connaissance de ce qui allait se passer au péage d'Incarville mais j'avais besoin d'en avoir confirmation », répond Me Hugues Vigier, mardi 28 avril 2026, à Paris Normandie.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

L'ancien avocat rouennais est persuadé que le narcotrafiquant a découvert l'attaque sanglante du fourgon pénitentiaire qui le ramenait de

Rouen à la maison d'arrêt d'Évreux le 14 mai 2024. En cette fin de matinée-là, un commando de malfaiteurs, des proches de « La Mouche » notamment originaires d'Évreux et de Rouen, monte un guet-apens et libère celui qui sera considéré comme le fugitif le plus recherché de France.

Mais deux agents pénitentiaires trouvent la mort dans cet assaut à l'arme de guerre. Trois autres seront blessés. Aujourd'hui, 49 personnes sont mises en examen dans ce dossier tentaculaire, dont plusieurs petites mains.

« Pour lui mais pas par lui »

« [Mohamed Amra](#), que j'ai rencontré en détention il y a quelques mois, n'avait de toute façon pas la possibilité d'organiser cette opération. Elle a à l'évidence été faite pour lui mais pas par lui, et sans même qu'il en soit informé », confie à notre journal le célèbre avocat parisien, l'un des pénalistes les plus sollicités dans les affaires criminelles majeures en France.

« J'ai pris la décision de le défendre à nouveau après avoir discuté avec lui. J'étais son conseil jusqu'à ce qu'il soit interpellé en Roumanie [après neuf mois de cavale, Ndlr], se souvient Me Vigier. J'étais très réservé au départ tant que je n'avais les moyens d'avoir avec lui cette discussion. Ma collaboratrice l'assistait quand il a été entendu le 14 mai 2024 par la juge d'instruction au palais de Justice de Rouen, [juste avant l'évasion](#). Quelque part, nous avons eu l'impression de nous retrouver malgré nous directement associés à ce drame », précise l'avocat.

Barreaux de sa cellule sciés

Me Hugues Vigier appuie sa démonstration : un ou deux jours « avant l'évasion à Incarville, Mohamed Amra [avait scié les barreaux de sa cellule](#) de la maison d'arrêt d'Évreux. Lorsque ça a été découvert, il a été placé en cellule disciplinaire [le mitard, Ndlr] sans possibilité de communiquer avec l'extérieur. Il n'a donc pu être associé au nouveau projet élaboré. »





Me Hugues Vigier, l'un des avocats les plus sollicités dans les gros dossiers criminels français. - Photo d'archives : Guillaume Lejeune/Paris Normandie.

Une semaine avant, une patrouille de gendarmes avait déjoué par hasard le commencement d'une première tentative d'évasion de la prison euroise lorsqu'ils ont aperçu quatre hommes encagoulés dans une voiture qui a ensuite pris la fuite.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

De nombreuses auditions seront encore organisées au fil des prochains mois par les magistrats instructeurs. L'enquête judiciaire, loin d'être close, confirmera-t-elle l'analyse de l'avocat d'Amra ?

Lire aussi



[Ses 250 aquarelles des plus beaux bâtiments de Rouen bientôt réunis dans un livre](#)



Un nouveau label « d'excellence » pour l'office de tourisme de Dieppe

Mathieu Te Morsche

2-3 minutes

L'office de tourisme de Dieppe (Seine-Maritime) vient d'obtenir un nouveau label d'État, qui vient récompenser ses efforts, notamment en matière d'écoresponsabilité.

Sur le même thème

[Dieppe-Maritime](#)

[Tourisme](#)



L'office de tourisme de Dieppe (Seine-Maritime) vient d'obtenir le label « Destination d'excellence ». Il vient récompenser la qualité de l'accueil des touristes. ©Archives / Les Informations dieppoises

Par [Mathieu Te Morsche](#) Publié le 28 avr. 2026 à 13h59

L'office de tourisme de [Dieppe \(Seine-Maritime\)](#) peut ajouter un nouveau **label d'État** à son palmarès. Il vient en effet de recevoir de la part d'Atout France, l'agence de développement touristique de la France, le label « **Destination d'excellence** ».

Un label d'excellence

Cette dénomination « repose sur un référentiel **rigoureux** portant sur l'accessibilité, la qualité d'accueil et le développement durable », explique

Dieppe Normandie Tourisme.

Pour la qualité d'accueil par exemple, l'office de Dieppe a décroché le score de 97,20 % et 94,81 % pour l'écoresponsabilité.

« Cette reconnaissance vient aussi nous motiver pour continuer à faire toujours mieux », souligne Mathilde Leclere, responsable d'accueil.

Vidéos : en ce moment sur Actu

Pour le directeur de l'office de tourisme, Ludovic Cardona Gil, il s'agit « d'une réussite **collective**, qui valorise aussi le travail mené avec les acteurs de [Dieppe-Maritime](#) pour proposer une destination cohérente et de qualité ».

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Près de 3,5 millions de touristes au Havre et à Étretat en 2025 : mais d'où viennent-ils ?

Vanessa Leroy

4-5 minutes

Au Havre et à Étretat, le nombre de touristes est plutôt stable ces dernières années, même si le nombre de nuitées a tendance à augmenter. Mais alors d'où viennent ces visiteurs ?

Sur le même thème

[Falaises d'Étretat](#)

[Tourisme](#)

Article réservé aux abonnés



Au Havre et à Étretat, le nombre de touristes est plutôt stable ces dernières années, même si le nombre de nuitées a tendance à augmenter. Mais alors d'où viennent ces visiteurs ? On fait le point.
(©VL/76actu/Archives)

Par [Vanessa Leroy](#) Publié le 29 avr. 2026 à 7h24

Il est très fréquent de voir au [Havre](#) ou à [Étretat](#) des touristes se balader sac sur le dos et plan de la ville à la main. Mais **combien étaient-ils en 2025** à arpenter les rues et sites privilégiés de la grande région havraise et d'où viennent-ils ?

Pour répondre à cette question, Le Havre Étretat Normandie Tourisme dispose de **plusieurs indicateurs**. Et depuis 2013 au Havre et 2019 à Étretat, l'office de tourisme s'appuie notamment sur l'un d'eux qui repose « principalement sur la taxe de séjour », indique à *76actu* Jean-Baptiste Gastinne, président de l'office de tourisme mais aussi premier adjoint au maire du Havre.

Le nombre de nuitées augmente au Havre

À ce titre, il en ressort que **2 millions de touristes se seront arrêtés au Havre** (ou encore dans ses environs : Sainte-Adresse, Harfleur...) l'espace de quelques heures ou plus en 2025, dont 200 000 croisiéristes qui choisissent de rester dans la cité océane. « Un chiffre stable depuis 2023 », rapporte l'élu. S'agissant d'**Étretat** et des communes alentours (Bénouville, Le Tilleul, Saint-Jouin-Bruneval...), ce chiffre « est un peu en baisse par rapport à 2024 avec **1,4 million de touristes** ».

Toutefois, si le nombre de visiteurs reste donc plutôt stable, **le nombre de nuitées** (hôtels et résidences hôtelières hors plateformes de type Airbnb qui ne communiquent que depuis peu les chiffres de réservations) **se montre, quant à lui, à la hausse**.

Au Havre, il est ainsi de **1,675 million pour l'année, et de 600 000 à Étretat**. Les personnes qui choisissent de séjourner dans un hôtel y restent « plutôt une à deux nuits ».

Majoritairement des touristes français, mais pas que...

Alors d'où viennent ces touristes ? Il s'agit **majoritairement de visiteurs français** – à 75 % pour Le Havre et environ 60 % pour Étretat – originaires de la région parisienne, de la Normandie, des Hauts de France et, petite nouveauté enregistrée en 2025, de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui figure dans le top 4.

S'agissant des touristes étrangers, ils se déplacent d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie et d'Espagne principalement.

Objectif pour l'office de tourisme : maintenir ces chiffres mais **mieux répartir les séjours tout au long de l'année**, notamment à Étretat, saturée l'été et lors de chaque période de vacances scolaires. C'est pour cela que l'opération baptisée « L'autre saison » articulée autour de la coquille Saint-Jacques, « le produit phare de la Baie de Seine », sera renouvelée à l'automne-hiver 2026-2027. De quoi « allier tourisme et gastronomie ».

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Deux institutions du pays dieppois labellisées « Destination d'excellence » : un coup de pouce bienvenu

Anne-Sophie Groué-Ruadel

~2 minutes

L'office de tourisme de l'agglomération Dieppe-Maritime et le musée de l'horlogerie de Saint-Nicolas d'Alhiermont viennent de décrocher un nouveau label, « Destination d'excellence ».

Un label d'État attribué par Atout France, agence de développement touristique du pays : une certification attribuée à l'issue d'un audit externe, fondé sur l'accessibilité, la qualité de l'accueil et le développement durable... appelée à remplacer la marque « Normandie Qualité tourisme » dans le cadre de la réforme nationale des marques touristiques, en accentuant l'aspect d'écoresponsabilité.

Une reconnaissance pour ceux qui « travaillent pour les gens, pas pour les labels »

Mais « *on ne travaille pas pour un label, on travaille pour les gens que l'on accueille, et pour ceux qui accueillent*, souligne Mathilde Leclerc, responsable de l'accueil. *Cette reconnaissance vient aussi nous motiver pour continuer à faire toujours mieux.* »

Kévin Kennel, directeur du musée de l'horlogerie nicolaisien labellisé « Normandie Qualité Tourisme » depuis 2010, s'est tout naturellement orienté « Destination d'Excellence » avec des actions telles qu'envisager un tarif bas carbone pour ceux qui viennent à vélo notamment via l'Avenue verte toute proche, la gestion des espaces verts via un Esat, le recours prioritaire à des supports d'information numériques plutôt qu'imprimés, la création d'une charte environnementale à destination des agents, un bilan carbone en cours d'achèvement.

En dépit de son pedigree, un fonctionnaire révoqué rebondit à l'université de Rouen et dans la politique locale

Le Poulpe

6-7 minutes

Révoqué de la fonction publique et visé par une enquête pénale sur d'éventuels délits financiers, un ancien cadre de l'hôpital du Rouvray refait étrangement surface au sein d'un organisme public d'envergure et accède à des responsabilités politiques stratégiques à la mairie de Notre-Dame-de-Bondeville, dans la banlieue rouennaise.

Décidément, le petit monde des collectivités publiques offre une image bien déroutante. [Le Poulpe a récemment raconté avec quelle mansuétude la ville de Rouen a maintenu et même promu un homme condamné à Paris pour complicité de génocide au Rwanda](#). C'est désormais un recrutement au sein de l'université de Rouen qui nous pousse à nous interroger.

Selon des informations obtenues par *Le Poulpe*, Thomas Azoulay, l'ancien directeur du projet immobilier et des services techniques du centre hospitalier psychiatrique du Rouvray, [mis en cause dans une enquête pénale](#), [par ailleurs révoqué à l'issue d'un conseil de discipline](#), a récemment décroché un poste de directeur administratif de composante à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE).

Selon un lanceur d'alerte qui a souhaité conserver l'anonymat, cet ex-fonctionnaire hospitalier aurait été sélectionné parmi « 26 candidats » en dépit de son lourd passif. De source syndicale, il n'a pu être recruté qu'en CDD « *en tant que contractuel* » en raison de sa radiation, sans que *Le Poulpe* ne puisse connaître la durée prévisionnelle de son bail.

Toujours d'après nos renseignements, le recrutement controversé a été conduit par la directrice générale des services de l'université et le directeur de l'INSPE. Selon notre lanceur d'alerte, Thomas Azoulay encadre désormais une équipe de 50 agents et gère un budget annuel de 300 000 euros.

« *Le pilotage administratif de l'institut lui incombe* », résume une source

syndicale qui précise néanmoins « *qu'il ne semble pas bénéficier d'une délégation de signature pour engager des dépenses* ». Et ce, sans doute en lien direct avec son passage houleux au centre hospitalier du Rouvray.

« Ce ne sera pas facile. Il arrive dans un contexte d'incertitudes budgétaires et de difficultés internes », pose notre interlocuteur qui s'étonne du « *choix de recruter un candidat externe au détriment de quelqu'un en interne, qui plus est avec un tel profil* ».

On peut en effet s'interroger sur la pertinence d'un tel recrutement même si, à ce stade, l'homme n'est pas renvoyé devant la justice et qu'il conteste sa révocation au fond devant le tribunal administratif après le déboutement de sa procédure en référé visant à faire suspendre la décision.

Contactée par *Le Poulpe*, l'université de Rouen n'a pas souhaité s'exprimer. Selon nos informations, contrairement aux usages dans l'établissement, ce récent recrutement n'a pas fait l'objet d'un message officiel de la présidence, laissant à penser que les instances universitaires locales préfèrent éviter toute publicité à l'affaire.

Irrégularités commises dans la passation de certains marchés publics

Au Rouvray, Thomas Azoulay a été suspendu en raison de soupçons sur des irrégularités commises dans la passation de certains marchés publics. Mutique dans un premier temps, la direction de l'hôpital a fini par livrer quelques détails sur ce dossier sensible :

« Une enquête interne n'a pu débuter qu'après le recensement d'éléments probants : des signalements ont conduit l'établissement à mandater un cabinet d'avocats experts en marchés publics qui a permis de mettre en exergue des irrégularités dans les procédures de marchés publics. » Selon nos informations, ladite direction avait signalé officiellement ces faits au procureur de la République de Rouen entraînant l'ouverture d'une enquête. Contacté récemment, le magistrat a décliné nos sollicitations.

Selon des éléments issus de la procédure administrative, Thomas Azoulay est soupçonné d'irrégularités concernant un marché d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et des opérations de sous-traitance ou encore « *une utilisation erronée de marchés de maintenance pour des travaux de réhabilitation* ». Il lui est aussi reproché d'entretenir « *des liens avec le dirigeant d'un groupe auquel appartient une entreprise titulaire d'un marché* ».

Selon le mis en cause, lesdits liens n'ont « *jamais été cachés par lui et étaient connus de l'établissement* ». Contacté par *Le Poulpe* via son avocat, Thomas Azoulay n'a pas donné suite. Il reste présumé innocent

sur le terrain pénal.

Pourtant, l'homme n'entend pas rester complètement dans l'ombre. À l'inverse de son atterrissage discret du côté de l'Université de Rouen, il a récemment pris la lumière en accédant au conseil municipal de Notre-Dame-de-Bondeville, près de Rouen. Il figurait en troisième position sur la liste d'Alain Quibel, candidat de centre droit sans étiquette victorieux face à la maire sortante Myriam Mulot, [particulièrement controversée](#).

À Notre-Dame-de-Bondeville, Thomas Azoulay a été élu au poste d'adjoint à l'aménagement des travaux, de la sécurité et de la santé, poste ô combien stratégique. Il pourrait à ce poste avoir à gérer certains fonds publics, soulevant de légitimes interrogations. Sollicité par *Le Poulpe* quant à la présence de dispositifs de contrôle en prévention d'éventuelles dérives, Alain Quibel, le nouveau maire centre droit de la commune, déclare être « *au courant de la situation* ».

Selon lui, des dispositions particulières ont été prises pour que Thomas Azoulay « *ne s'occupe pas des aspects financiers liés à la commune* ». Toujours d'après le nouveau maire, son adjoint n'aurait jamais été entendu par la police. « *L'enquête va s'arrêter, il n'y a pas de problème* », avance-t-il, semblant balayer d'un revers de main la révocation de la fonction publique de Thomas Azoulay.

“Le mercato des directeurs de cabinet, révélateur d’une fonction qui mérite mieux”

Par Jérémy Aldrin

6-8 minutes

En ce moment, dans les couloirs de centaines de mairies françaises, un marché discret s’organise. On l’appelle entre soi le “mercato” des directeurs de cabinet. Les équipes qui ont gagné les municipales de mars 2026 s’installent. Celles qui ont perdu plient bagage. Et les directeurs de cabinet, ces collaborateurs de l’ombre qui ont tout donné pour leur élu, se retrouvent du jour au lendemain sans poste, sans préavis, sans indemnité. Leurs anciens employeurs activent leurs réseaux pour les replacer. On s’appelle, on fait circuler des noms. C’est discret, c’est humain, et c’est révélateur d’un vide béant dans notre droit public.

Ce mercato n’est pas scandaleux en soi, c’est même une forme de solidarité professionnelle. Mais il existe précisément parce que rien d’autre n’existe. Il comble un vide que la loi, depuis trop longtemps, refuse de remplir.

Un rapport sénatorial à valoriser

En juin 2024, les sénateurs Vial et Durain remettaient un rapport d’information remarqué sur les collaborateurs de cabinet dans les collectivités territoriales. Le diagnostic était sans appel : une fonction centrale dans le fonctionnement des exécutifs locaux, mais juridiquement précaire, statutairement invisible et professionnellement non reconnue. Le décret du 16 décembre 1987 — unique cadre réglementaire de la fonction — a plus de trente-cinq ans. Il ne définit ni les missions, ni les compétences requises, ni les conditions de rémunération, ni les modalités de fin de mission.

Le rapport formulait des recommandations précises. Parmi les plus significatives : consacrer dans la loi l’autorité fonctionnelle du directeur de cabinet sur certains services, les plus évidents étant les services de communication et de protocole. Cette préconisation a suscité des résistances prévisibles, les directeurs généraux des services n’ont pas vu d’un bon œil cette clarification de périmètre, qui aurait pourtant mis fin à des conflits de compétence chroniques. Deux ans plus tard, le flou juridique entourant la fonction de directeur de cabinet demeure. Et le

mercato, lui, continue.

La précarité : inhérente, assumée, mais pas sans limite

Il faut dire une vérité que beaucoup préfèrent taire : la précarité de la fonction n'est pas un accident. Elle est consubstantielle à sa nature. Un directeur de cabinet est le collaborateur politique de l'élu ; pas un fonctionnaire ni un technicien. Il est nommé par l'élu, il travaille pour l'élu, il tombe avec l'élu. Cette loyauté totale a un prix. Et ce prix, c'est la précarité.

Il faut l'accepter. Vouloir fonctionnariser la fonction au point de lui faire perdre ce qui en fait la valeur serait une erreur. Un directeur de cabinet inamovible ne serait plus un directeur de cabinet, ce serait un directeur général des services bis, en moins légitime.

Mais accepter la précarité ne signifie pas l'organiser dans le désordre. Deux choses doivent changer. La rémunération d'abord. Si la fonction exige une disponibilité totale (nos recherches documentent des semaines de soixante à quatre-vingts heures, une frontière vie professionnelle/vie personnelle inexistante), elle doit être rémunérée en conséquence. Dans de nombreuses collectivités, le directeur de cabinet est moins bien payé que des cadres techniques dont la mission est infiniment moins exposée. Cette anomalie doit cesser. La formation ensuite : c'est ici que la professionnalisation prend tout son sens.

La formation : réponse durable à la précarité

Depuis trois ans, l'université de Lorraine à travers l'IAE de Metz développe l'École nationale des directeurs de cabinet (ENDC) et le diplôme universitaire "Manager de cabinet" : la seule formation universitaire en France entièrement dédiée à cette fonction. Ce que nous y faisons, c'est donner aux directeurs de cabinet (en exercice ou en transition) les outils pour comprendre leur métier, le documenter, le valoriser. La formation n'efface pas la précarité. Elle la rend productive. Un directeur de cabinet qui sait nommer ses compétences, qui dispose d'un réseau structuré et d'une certification universitaire, a une carte à jouer que ses prédécesseurs n'avaient pas.

Le mercato comme opportunité

C'est ici que le regard change. Car la fonction de directeur de cabinet n'est plus l'apanage des seules collectivités territoriales. Elle se déploie aujourd'hui dans des univers très différents : les établissements hospitaliers, les universités, les établissements publics nationaux et progressivement dans certaines grandes structures privées à forte dimension institutionnelle.

Un directeur de cabinet qui perd son poste en mars 2026 dispose d'un capital d'expérience considérable : gestion de crise, interface politique-administration, management de parties prenantes complexes,

disponibilité dans l'imprévu. Ces compétences sont transférables. Elles ont de la valeur dans un CHU qui cherche à professionnaliser sa gouvernance, dans une université qui veut structurer sa présidence, dans une intercommunalité qui change de gouvernance. Le mercato post-électoral, vécu comme une épreuve, peut être lu comme le signal d'une mobilité professionnelle à construire.

Ce que le gouvernement devrait faire

Le rapport Vial-Durain a tracé la voie. Il reste à avoir le courage politique de la suivre. Trois mesures concrètes s'imposent.

- Consacrer dans la loi les missions du directeur de cabinet, pour mettre fin à l'ambiguïté du décret de 1987 et clarifier les périmètres avec le directeur général des services, y compris sur la communication et le protocole.
- Reconnaître que la rémunération des directeurs de cabinet doit être à la hauteur de l'engagement exceptionnel qu'on leur demande. Ce niveau d'exigence mérite une reconnaissance salariale que trop de collectivités refusent encore d'assumer.
- S'appuyer sur des formations universitaires pour construire un référentiel national de compétences de la fonction, et ainsi donner à la professionnalisation une assise institutionnelle durable.

Le mercato des directeurs de cabinet est le symptôme d'une France qui sous-estime ses propres talents. Il est temps de le corriger.

Dix ans après la loi Sapin 2, les alertes internes restent rares dans l'État

Par Paul Idczak

4-5 minutes

Le constat émane de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) elle-même : *“Très peu d'alertes internes ont été effectuées par les agents au sein de la fonction publique de l'État.”* Ce dispositif, mis en place en 2016 par la loi “Sapin 2” dans les ministères et renforcé par plusieurs textes depuis, consiste, pour rappel, en une procédure interne de recueil et de traitement des signalements effectués par des lanceurs d'alerte, aussi bien sur un crime, un délit, une menace, un préjudice pour l'intérêt général, ou la violation d'une norme nationale ou internationale.

Or, comme le montre un récent bilan effectué par la DRH de l'État, le mécanisme, désormais en place depuis près de dix ans, a été approprié de manière *“inégaie”* par les ministères. Ce qui a conduit la DGAFP à réunir, il y a quelques mois, un groupe de travail, constitué des différents référents déontologiques ministériels, dans le but de faire émerger des leviers d'optimisation de cette procédure dans l'administration.

À la Culture, deux signalements en six ans

Les conclusions de ces travaux, qui ont également associé des représentants du Défenseur des droits et de l'Agence française anticorruption (AFA), deux acteurs clés du dispositif, ont permis de faire émerger plusieurs points problématiques. Parmi eux, la DGAFP cite une *“faible utilisation”* des dispositifs, et prend l'exemple du ministère de la Culture, où seulement *“deux signalements”* sont remontés depuis 2020. La *“forte proportion de saisines hors champ”* est aussi pointée du doigt, avec, à l'Intérieur, une seule saisine recevable sur neuf, tandis que, par ailleurs, le groupe de travail a observé *“des difficultés persistantes pour préserver l'anonymat ou, à tout le moins, la stricte confidentialité de l'auteur d'un signalement”*. Une réelle difficulté, puisque la réglementation en place doit, justement, permettre à l'agent de ne pas craindre d'être identifié de par sa position de lanceur d'alerte.

Lire aussi : [Fonction publique : la santé des agents mise à l'épreuve par](#)

leurs conditions de travail

Les récentes évolutions réglementaires ont tout de même eu un effet non négligeable, note la DGAFP. La loi du 21 mars 2022, visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte en assouplissant les conditions de recevabilité des alertes, a ainsi eu un impact *“positif”*. *“Il ne semble par conséquent pas nécessaire de faire évoluer le cadre législatif et réglementaire existant, aujourd’hui solide”*, ajoute la direction générale.

Lancer des actions de communication

Pour l'administration, le principal défi à court terme réside dans l'amélioration de la communication autour du dispositif. Dans son plan national pluriannuel de lutte contre la corruption, portant sur la période 2025-2029, l'AFA insistait déjà, l'an dernier, sur l'importance de *“renforcer la connaissance par tous les personnels des administrations des dispositifs d'alerte”*, regrettant au passage que les mécanismes soient encore *“peu connus”* par les agents de l'État.

La DGAFP partage aujourd'hui cette ambition. Pour elle, *“il s'avère nécessaire de mieux faire connaître la procédure aux agents, l'appropriation du dispositif étant la clé de son effectivité, en particulier les garanties procédurales et matérielles prévues pour préserver la confidentialité de l'identité des lanceurs d'alerte, gage de confiance”*. Dans ce cadre, et au vu des chiffres remontés des ministères, elle note aussi vouloir *“clarifier l'articulation avec les autres dispositifs de signalement”*.

À partir de ces éléments, le groupe de travail mandaté sur les alertes internes a mis en avant diverses bonnes pratiques, comme la diffusion d'informations sur les sites intranet et internet des ministères, l'organisation de réunions des nouveaux arrivants et d'une *“semaine de l'intégrité”* dans les ministères, accompagnées par la distribution aux agents de *“flyers, guides, fiches réflexes et de formulaires type de saisine”*. Des mesures pensées pour permettre de répondre aux demandes de l'AFA, qui réclamait, il y a quelques mois, la présentation *“systématique”* des dispositifs d'alerte interne dans les formations, *“en particulier dans les secteurs à risque”*, mais surtout, plus largement, le *“renforcement de la publicité”* autour de ces dispositifs.

Sous-effectifs, réorganisations, surcharge : le ministère du Travail face à une crise sociale interne

Par Marie Malaterre

5-6 minutes

Le tableau paraît tellement noir qu'il est difficile de savoir par où commencer. Selon deux rapports d'expertise indépendants réalisés par le cabinet Aptéis révélés par la cellule investigation de Radio France et qu'*Acteurs publics* s'est procurés, la quasi-totalité de l'effectif du ministère du Travail est concernée, c'est-à-dire tous les personnels (7000 agents), hormis la minorité affectée en administration centrale.

C'est lors du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel des 22 et 23 septembre 2022 que les représentants des organisations syndicales ont voté à l'unanimité le recours à une expertise RPS au sein du ministère. Ces derniers considéraient alors que la situation constatée dans les services laissait présumer l'existence d'un risque grave psychosocial, qui s'entend comme un risque pouvant occasionner des accidents ou maladies avec séquelles touchant l'ensemble des agents du ministère.

En cause notamment, des remontées des services, des éléments examinés en instances mais aussi plusieurs enquêtes réalisées suite à des accidents de service ou maladies professionnelles, laissant paraître *"une aggravation importante des risques psychosociaux sur fond de multiplication des réorganisations pathogènes"* et *"des baisses d'effectif"*, peut-on lire en préambule de l'un des deux rapports d'expertise. Sont également pointées à l'époque, les opérations de relogement avec la multiplication contrainte de bureaux partagés... Après une enquête qui a duré près de trois ans, le premier rapport a été remis en mars dernier et le deuxième en décembre, au comité de suivi de l'expertise. Ils ont également été présentés en formation spécialisée.

Lire aussi : [Le sentiment de ne pas pouvoir bien faire son travail s'intensifie dans la fonction publique](#)

Il en ressort notamment que, sur l'analyse d'un corpus de documents destinés à déterminer les grandes catégories de risques et facteurs de risques psychosociaux et leurs causes organisationnelles, 100 % des

directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) sont concernées par un phénomène d'intensification du travail. La raison ? Une diminution progressive des effectifs. Nombreux sont les agents qui font face à un doublement de la charge de travail de façon prolongée pour pallier le non-remplacement de certains postes. Le rapport met en lumière une baisse drastique des effectifs entre 2015 et 2021 et aussi que *“le principal contributeur aux économies d'emplois a été l'inspection du travail”*, qui a perdu 16 % de ses effectifs, soit l'équivalent de 740 postes.

Le rapport met également en avant que les effets de cette intensification sont aggravés par d'autres facteurs de risques comme les interruptions d'activité, la complexification des tâches et l'imprécision des objectifs. Le second facteur de risque le plus saillant est le déficit managérial qui concerne 83 % des directions. Aussi 63 % affirment connaître une forme d'insécurité de la situation de travail, et 37 % un manque d'autonomie. Sans parler des directions, 46 % d'entre elles sont concernées, qui cumulent au moins quatre facteurs de risque.

Autre constat alarmant, la réorganisation des instances dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) qui a pour effet de *“cloisonner le dialogue social”* en particulier entre le niveau départemental et le niveau régional du ministère du Travail, *“alors même que ces deux niveaux continuent à être interdépendants dans l'organisation réelle du travail”*, pointent les experts.

Les inspecteurs du travail particulièrement touchés

À ces transformations s'ajoute l'étanchéité des informations entre les niveaux départemental, régional et national sur l'état des effectifs, la centralisation des alertes et signalements, les indicateurs QVT ou encore les rapports de la médecine du travail, qui entravent les politiques de prévention. *“Autant de dynamiques qui ne sont pas sans débats sur le périmètre des instances représentatives du personnel du MTE, en particulier son comité social d'administration (CSA) central”*, ajoutent les rapporteurs.

Face à ces différents constats, les experts se sont interrogés dans un deuxième temps sur les stratégies menées au sein du ministère face à l'intensification de la charge de travail liée aux sous-effectifs ou encore sur les marges de manœuvre des agents. Il ressort de leur analyse que les acteurs locaux de la prévention héritent de situations de surcharge de travail sans avoir de marges de manœuvre substantielles pour les résorber. Aussi l'absence de revue des missions pour contenir la charge de travail expose les agents à des dilemmes de priorisation.

Au final, ces pratiques de régulation de la charge de travail ne font qu'accroître l'exposition des agents aux risques psychosociaux.

Gouvernance de la commande publique : un paquebot sans capitaine ?

Par Philippine Ramognino

11–14 minutes

“Y a-t-il un pilote dans l'avion de la commande publique ?” C'était l'une des interrogations formulées par le Sénat dans le cadre de sa commission d'enquête sur la commande publique, dont les résultats ont été présentés en juillet dernier. “Force est de constater que tel n'est pas le cas”, regrettait son rapporteur, Simon Uzenat, lors de la présentation des travaux, assurant que ces derniers ont démontré un “problème de pilotage”.

Alors que la commande publique devient un enjeu à dimension nationale brûlant, représentant 400 milliards d'euros selon le Sénat – l'Observatoire économique de la commande publique en ayant de son côté recensé 233 milliards l'an dernier –, les sénateurs regrettaient qu'il n'y ait pas de point d'entrée unique pour la piloter, ni pour rendre des comptes. *“Il est difficile de voir clair au travers de cette architecture centrale particulièrement confuse, au sein de laquelle les responsabilités sont diluées et parfois difficilement attribuables”,* pointait ainsi le rapport. *Il faut d'urgence mettre un capitaine à la barre.”*

Encore davantage dans un contexte de révision des directives européennes qui encadrent les marchés publics depuis 2014, ce qui entraînera sans doute des évolutions majeures pour l'écosystème. Entre la direction des achats de l'État (DAE), la Dinum ou encore la direction des affaires juridiques (DAJ), les sénateurs regrettaient un *“tas de cercles concentriques”* mais l'absence de décideurs. Ils proposaient alors que la responsabilité comme le pilotage de la commande publique soient confiés au Premier ministre, *“qui serait ainsi le garant de sa cohérence et de son efficacité”.*

Lire aussi : [Bercy lance une nouvelle instance pour « reprendre en main » la commande publique](#)

C'est ce pilotage, selon les sénateurs, qui permettrait d'atteindre les nombreux objectifs aujourd'hui demandés à la commande publique, afin d'être en mesure d'évaluer et donc de donner les moyens nécessaires à ces nouvelles contraintes. *“La commande publique n'est pas traitée à sa*

juste valeur, analyse également Colin Maudry, spécialiste de la publication de données sur les marchés publics. *Il y a sûrement une réflexion de fond, mais dans la manière dont elle est régie, c'est un peu a minima.*”

Pour d'autres, il y aurait au contraire trop de pilotes dans l'avion. C'est en tout cas l'image que l'État renvoie aux collectivités, selon le vice-président de l'Association des acheteurs publics, Arnaud Latrèche. *“Aujourd'hui, c'est difficile à suivre car chaque ministre peut s'emparer du sujet”*, déplore Arnaud Latrèche, qui formule la possibilité de centraliser tout ce qui a trait à la commande publique au sein d'un seul et même ministère, qui travaillerait en concertation avec ses homologues.

Bercy à la manœuvre ?

Il y a pourtant bien un capitaine à bord du paquebot des achats publics : Bercy. Selon ses attributions, le ministre de l'Action et des Comptes publics a en effet la charge de la commande publique, et partage également la compétence de réglementation du secteur avec le ministre de l'Économie. Ensuite, c'est aux administrations, comme la DAE et la DAJ, de décliner les orientations politiques. *“S'agissant de la gouvernance des achats de l'État, nous avons un comité qui se réunit très régulièrement et associe l'ensemble des ministères”*, illustre le directeur des achats de l'État, François Adam. Par ailleurs, le sujet est désormais davantage porté politiquement. Le haut fonctionnaire en veut pour preuve les rencontres annuelles des achats de l'État, dont la première édition s'est tenue en décembre 2025 et qui a réuni plusieurs ministres. *“C'est relativement nouveau, et cela s'inscrit dans un contexte où les enjeux associés à la commande publique sont devenus plus nombreux et plus stratégiques”*, analyse-t-il.

De son côté, la direction des affaires juridiques assure la concertation autour des normes à construire. Elle joue également un rôle clé en matière de dialogue, dans le cadre de la révision des directives européennes à venir. La direction a organisé une dizaine d'ateliers de travail sur le sujet au premier trimestre 2025, *“qui réunissaient les ministères intéressés, les collectivités territoriales et leurs représentants, ainsi que les fédérations professionnelles”*, relate Céline Frackowiak, sous-directrice de la commande publique à la DAJ.

L'enjeu de la donnée

Sa direction tient un autre rôle central dans l'atteinte des objectifs fixés à la commande publique : le pilotage par la donnée. Les professionnels interrogés dans le cadre de ce dossier sont unanimes : la réussite des ambitions, qu'elles soient environnementales, sociales ou économiques au sens large, nécessite un suivi, et donc de faire remonter les

informations relatives aux marchés publics. Un chantier titanesque. Certes, il existe bien l'Observatoire économique de la commande publique, mais les données dont il dispose demeurent parcellaires.

Lire aussi : [Le thermomètre de la commande publique progresse en fiabilité](#)

Prenons un exemple concret : les informations quant à l'insertion de clauses environnementales dans les marchés publics. Aujourd'hui, cela relève du déclaratif, d'une "case" qu'un acheteur va cocher lors de la passation d'un contrat. La fiabilité n'est donc pas garantie. De plus, que se cache-t-il derrière cette considération verte ? La mesure est-elle véritablement ambitieuse ? Les détails ne sont pas demandés, et seraient de toute manière extrêmement compliqués à vérifier auprès des titulaires du marché.

"Comment peut-on discuter des objectifs non atteints, des trajectoires, quand on n'a pas de données ? On est au doigt mouillé, avec des retours singuliers sans portée générale", regrette Simon Uzenat. Pour le sénateur, le pilotage par la donnée doit être systématisé. Mais l'exercice n'est pas simple : les acheteurs publics ayant déjà nombre de prérogatives au quotidien, dégager du temps pour faire remonter les données ne va pas de soi.

Des avancées récentes

Colin Maudry est un fervent défenseur de l'*open data* depuis une dizaine d'années. Il a été missionné par la mission "Etalab" de Matignon pour appuyer la rédaction du premier arrêté ministériel régissant la publication de données structurées, publié en 2017. *"Une fois l'arrêté entré en vigueur, il a fallu le présenter à l'écosystème, afin d'entraîner les éditeurs de logiciels comme les acheteurs publics à publier leurs données",* explique-t-il.

Il a donc suivi l'évolution du pilotage de la donnée depuis, en particulier la réglementation entrée en vigueur en 2024, qui a largement enrichi ce qu'on appelle les "données essentielles de la commande publique" que les acheteurs sont théoriquement obligés de partager. *"On a donc disposé de beaucoup plus de données, mais comme le ministère des Finances ne les exploitait pas vraiment, j'ai décidé de créer une communauté pour faire émerger les usages ayant un impact social, économique et potentiellement environnemental",* relate Colin Maudry. S'il a lancé sa propre initiative, c'est qu'il considère, comme beaucoup d'acteurs, que les statistiques aujourd'hui partagées sont incomplètes.

Lire aussi : [Avec la multiplication des objectifs assignés à la commande publique, les acteurs peinent à suivre](#)

"S'agissant de la disponibilité des données, on est encore très loin du

compte”, abonde François Antonioli, formateur au CNFPT et fort de vingt-cinq ans d’expérience en achat public. Pourquoi ? Tout simplement parce qu’il n’y a pas de sanction en cas de non-publication. *“Sans bâton, on privilégie, en tant qu’opérationnels, de travailler d’abord sur ce dont on a vraiment besoin”*, témoigne le professionnel.

Le problème, c’est que sans données, les outils réellement pertinents pour les marchés publics peineront à être identifiés. Professeur de droit public à l’université Toulouse Capitole, Grégory Kalfèche a été auditionné par la commission d’enquête du Sénat. *“J’avais été une des nombreuses personnes à leur dire que l’on pourrait utiliser de l’intelligence artificielle pour améliorer le système. Or, aujourd’hui, on n’a rien à lui « donner à manger ».”*

Une usine à gaz

Et qu’en pense le principal concerné, l’Observatoire économique de la commande publique ? Son pilote, Yannick Métayer, reconnaît que les données sont fondamentales, tant pour mesurer les tendances que pour élaborer les bonnes réglementations afin que l’achat public joue pleinement son rôle de levier au service des politiques publiques. *“Cette année, les données essentielles de la commande publique ont fait l’objet d’un enrichissement”*, assure-t-il. Le dispositif de collecte a en effet été récemment révisé, et le recensement de 2024 a vu son périmètre d’étude élargi.

Mais Yannick Métayer pointe trois limites à l’exercice. La première : les éditeurs – publics ou privés – peinent à se saisir des nouveaux schémas qui permettent d’implémenter ces données pour les récupérer. Autre difficulté : la mise en *open data* a généré certaines réticences, notamment pour les entités adjudicatrices qui interviennent sur un terrain concurrentiel. La troisième limite tient tout simplement à la méconnaissance de l’obligation faite aux acheteurs de déclarer leurs données. L’instance s’emploie actuellement à progresser sur ces trois volets, et négocie avec les éditeurs *“pour qu’ils parviennent à se mettre techniquement en conformité”*, explique le responsable.

“Je pense qu’il faut savoir raison garder et bien avoir en tête l’objectif poursuivi, tempore également Céline Frackowiak. *Celui-ci reste le pilotage de politiques publiques, et la rédaction d’articles de doctrine juridique, administrative, n’est qu’un objectif plus secondaire...”* D’autant qu’un autre enjeu de la commande publique est justement de tendre vers davantage de simplification. Et nombre d’acheteurs, qui demandent que l’on simplifie leur quotidien, verraient d’un mauvais œil qu’on leur assigne encore ces tâches normatives supplémentaires que représenteraient des remontées précises de chaque marché.

Trouver l'équilibre

“Certes, on a besoin de données de qualité, mais on a surtout besoin d'en disposer : et donc que l'obligation de nous les transmettre soit acceptable”, résume Céline Frackowiak. Il faut finalement proportionner l'effort et trouver le bon équilibre, tant du côté de l'administration, des acheteurs que des opérateurs économiques, pour s'en tenir aux données réellement utiles à la bonne conduite des politiques publiques. Avant d'aller en chercher d'autres, et même si elle n'est pas fermée à des évolutions dans l'avenir, le premier objectif de la DAJ reste aujourd'hui de fiabiliser les données existantes.

Lire aussi : [L'État s'organise pour booster la donnée de la commande publique](#)

Les équipes étant sur le pont, peut-on donc vraiment affirmer que la commande publique n'est pas pilotée ? Les administrations, notamment la DAJ et la DAE, assurent travailler de manière de plus en plus étroite sur ces questions. Finalement, pour Simon Uzenat, qui salue leur travail, ce serait davantage le portage politique qui ferait défaut. Une évolution récente est toutefois à souligner : la création du Conseil national de la commande publique, qui a vocation à structurer la gouvernance. La balle est désormais dans son camp pour faire démentir ceux qui pourraient craindre un énième comité Théodule, en démontrant une évolution concrète du dialogue, et surtout du pilotage, dans les mois à venir.

Comment les acheteurs publics capitalisent sur la mutualisation pour gagner en compétence

Par Victoria Beurnez

10-13 minutes

Les acheteurs publics ploient sous le poids des contraintes. D'abord engagés pour veiller à la bonne utilisation des deniers publics, ces derniers doivent désormais composer avec une multiplication des normes propre à la commande publique, incluant, par exemple, des critères sociaux et environnementaux.

Dans les collectivités territoriales, qui captent environ 80 % de la commande publique en France, cette inflation normative, cumulée à des manques de moyens humains et financiers, complexifie grandement la matière. Mais face à la multiplication de ces contraintes, l'heure est désormais aux solutions. Parmi ces solutions, la mutualisation s'avère une pratique vertueuse faisant son chemin chez les acheteurs publics. Tous ceux interrogés dans le cadre de ce dossier l'évoquent sans hésiter, invitant à la déployer pour rendre la fonction achat soutenable face à ses nouveaux enjeux.

Les centrales d'achat, nouvelle norme

De quoi relève la mutualisation ? Les centrales d'achat, comme l'Ugap, en sont un pan majeur. Les acheteurs publics peuvent les solliciter pour se délester de certains marchés, et recourir aux centrales d'achat n'est plus une pratique confidentielle comme cela a pu être le cas auparavant, loin de là. Elles sont désormais ancrées dans la norme de l'acheteur public. *“Quand j'ai commencé il y a vingt ans, passer par les centrales d'achat relevait du tabou”*, confie Laëtitia Philippon, directrice des achats publics pour l'agglomération du Grand Paris Sud.

Or, en 2025, ce ne sont pas moins de 1 109 997 commandes publiques qui ont été réalisées via l'Ugap, ce qui représente un chiffre d'affaires d'environ 7 milliards d'euros pour la centrale, selon les chiffres communiqués par cette dernière. *“Nos parts de marché varient sensiblement sur les familles d'achat que nos offres adressent, précise l'Ugap. Elles sont majoritaires sur certains segments comme les*

véhicules techniques ou les logiciels, et, de manière générale, sur les achats spécialisés nécessitant une expertise achat pointue. »

Lire aussi : [Avec la multiplication des objectifs assignés à la commande publique, les acteurs peinent à suivre](#)

Dans un domaine comme le mobilier par exemple, ses parts de marché demeurent en revanche plus faibles. Pour la plupart des acheteurs interrogés dans le cadre de ce dossier, le recours aux centrales apparaît notamment bénéfique dans le cadre d'achats dont la personnalisation ne représente pas de plus-value. On y trouvera donc, par exemple, les fournitures de bureau. *“On sait que les plus gros fournisseurs pourvoient la France entière, nous n'avons pas vocation à lancer nos propres marchés là-dessus : c'est une perte de temps”*, abonde Franck Guyot, coordinateur des achats pour l'agence régionale de santé de la région Paca. La plupart des centrales d'achat englobent par ailleurs les nouveaux critères sociaux et environnementaux, entre autres, qui sont désormais demandés aux acheteurs publics, leur permettant de se mettre en conformité avec les nouvelles normes.

Bien que le recours aux centrales d'achat se soit banalisé, cela continue parfois à susciter, dans les collectivités, un sentiment de perte d'autonomie, de choix moins large ou encore la sensation d'être tributaires des dysfonctionnements de certaines plateformes publiques. *“Avoir recours à des centrales d'achat fait forcément perdre un peu de pouvoir et de marge de manœuvre à l'acheteur, puisqu'il y a délégation”*, explique ainsi Olivier Fraissinet, responsable des achats au sein de l'Établissement français du sang.

La solution des groupements de commandes

Si la mutualisation présente un caractère intéressant pour les collectivités dotées de moyens, elle prend une forme d'urgence pour celles qui en ont moins. Les acheteurs publics des petites communes, souvent seuls, peuvent en effet difficilement répondre avec les moyens qui sont les leurs à tous ces nouveaux enjeux. Pour pallier ce problème, une alternative prend forme depuis quelques années au sein des territoires, qui se constituent eux-mêmes, et sous diverses formes, en “centrales d'achat maison”, permettant une plus grande flexibilité, une personnalisation des achats et surtout moins de dépendance. *“Dans les petites collectivités, plutôt que de consacrer un demi-ETP à la fonction achat, mieux vaudrait regrouper quelques collectivités et leur consacrer un acheteur. Ça serait certes ambitieux, mais je suis convaincu que c'est une bonne idée”*, affirme ainsi Olivier Fraissinet.

C'est le cas, par exemple, à l'agglomération du Grand Paris Sud. *“Certaines communes ne disposent que d'un acheteur, souvent seul et peu outillé. À l'agglomération, on intervient en tant que support. Nos*

achats ne sont pas mutualisés, mais nous effectuons des groupements de commandes, et je pense qu'on va tendre de plus en plus vers cette logique de mutualisation, qui fait sens », détaille ainsi Laëtitia Philippon.

Lire aussi : [Dans les Pays de la Loire, les collectivités misent sur la mutualisation et le privé pour booster leur IA](#)

“Quand on parle de mutualisation, le mot revêt plusieurs dimensions”, poursuit Franck Guyot. Dans les groupements hospitaliers territoriaux (GHT) qui dépendent de son organisme, celle-ci relève également d’une forme de nécessité. Les GHT se sont constitués il y a quelques années comme pionniers de la mutualisation, et ont ouvert la voie, non sans essuyer les plâtres. “Dans les petits hôpitaux, on a eu la sensation d’avoir un peu perdu en autonomie, développe le coordinateur des achats de l’ARS Paca. Prenons l’AP-HM, dans les Bouches-du-Rhône, qui est le deuxième CHU en volume en France : il représente à lui seul 90 % de la volumétrie achat du département, là où vous avez 14 établissements de santé. Les 13 autres, bien plus petits en comparaison, ont parfois l’impression de perdre en autonomie sur ces groupements d’achat.”

Économies, personnalisation et flexibilité

Malgré tout, la pratique n’a plus à prouver ses avantages en matière de tarification, grâce à l’effet de massification. Pour optimiser cette autonomie, et ne pas tomber dans une véritable dépendance, notamment au sein des plus petits établissements, se pose la question de la mutualisation dite “intelligente” : certains groupements de collectivités se constituent ainsi pour garder la main sur certains achats en propre. C’est le cas, par exemple, pour l’alimentation. À titre d’exemple, la région Bretagne s’est constituée en centrale d’achat avec les départements qui la composent pour pourvoir les lycées et collèges en denrées alimentaires choisies avec soin. *“La centrale d’achat a permis de recruter à plein temps des acheteurs spécialisés sur ce sujet, positionnés dans les territoires : nous avons pu faire des allotissements beaucoup plus fins que ce que proposait l’Éducation nationale, non par manque d’intérêt mais faute de moyens”, développe Simon Uzenat, sénateur du Morbihan et président de la commission d’enquête sénatoriale sur la commande publique. La personnalisation des achats reste aussi l’un des avantages de la mutualisation : avec de moins en moins de temps, de moyens, mais de plus en plus de normes, les acheteurs publics, surtout s’ils débutent, ne sont parfois pas en mesure de déployer des trésors d’inventivité pour répondre à tous ces enjeux. Ici, le collectif agit alors comme un facilitateur.*

Lire aussi : [Commande publique : l’administration devra bientôt passer par une plateforme unique](#)

Prendre en compte les besoins de manière collective peut aussi permettre une plus grande flexibilité, bien que l’idée soit contre-intuitive.

La preuve avec Bordeaux, où la ville a mis en place un service de mutualisation “à la carte”. *“Nous nous sommes constitués, en 2021, en centrale d’achat métropolitaine. Au lieu de faire des groupements de commandes, qui sont très lourds à gérer administrativement, et peu flexibles pour les communes souhaitant s’inclure dans le dispositif, nous mutualisons à l’échelle des territoires, au bénéfice des communes de la métropole et de ses satellites”*, explique Nicolas Cros, responsable de la commande publique à Bordeaux Métropole.

Le dispositif, qui a pris quelques années à se mettre correctement en place, voit éclore ses premiers fruits : le bilan est porté à une centaine de marchés, pour environ 60 millions d’euros de dépenses. *“Ça fonctionne bien mieux que ce que nous avions imaginé au démarrage, donc on restructure actuellement le dispositif.”* Les services établissent des bilans tous les trois mois avec les adhérents – les communes, donc – sur leur taux de consommation, leur utilisation. *“Nous ne fonctionnons pas comme l’Ugap : les communes peuvent venir quand elles le veulent et ne sont pas soumises à des prélèvements. Il y a simplement un coût d’adhésion”*, abonde le responsable. La métropole, comme de nombreuses autres, a tout de même ponctuellement recours aux centrales d’achat pour des thématiques particulières, comme le domaine informatique via la Canut, centrale d’achat privilégiée en collectivités pour ce secteur.

Les vertus de l’échange

Enfin, plus largement, la mutualisation s’avère également être un levier de montée en compétences pour les agents publics territoriaux, alors que la fonction doit se professionnaliser. Là où les acheteurs, parfois seuls dans leur service, peuvent être surmenés, l’échange de bonnes pratiques et l’expérience des collectivités des alentours peuvent leur permettre d’apprendre et de se perfectionner ou de se tourner vers des outils facilitant leur travail. À Grand Paris Sud, l’agglomération a ainsi lancé l’année dernière, avec 23 communes volontaires, les “clubs métiers”, des temps d’échanges destinés à discuter pratiques d’achats, outils, systèmes d’information ou, plus récemment, rehaussement des seuils. *“Afin d’aller plus loin dans la mutualisation, nous faisons des appels à candidature auprès des communes pour savoir lesquelles sont intéressées à avancer sur les groupements d’achats que l’on propose”*, indique Laëtitia Philippon.

Lire aussi : [Numérique : le gouvernement précise ses ambitions en matière de commande publique](#)

Outre l’intérêt, pour les communes, de se lancer dans l’aventure de la mutualisation, ces temps d’échanges permettent aussi de gagner en compétences. Bien que cela nécessite évidemment du temps. *“Derrière*

tout ça demeure la question de la formation tout au long de la vie professionnelle, juge Simon Uzenat. On voit qu'il existe des marges de progression à ce niveau, assez nettes. Mais la formation suppose évidemment de trouver du temps et du personnel : si vous avez un acheteur public seul, qu'il part en formation, le service est indisponible, ce n'est pas possible." Le sénateur, auteur du rapport sénatorial sur les coûts et modalités effectifs de la commande publique, appelle ainsi de ses vœux un réel portage politique clair sur ces questions, afin que les collectivités *"ne déploient pas ces équipes sous la contrainte"*.

IA dans le secteur public : un niveau de maturité trompeur, selon SAS et IDC

3-4 minutes

28 avril 2026 - 1 min de lecture

L'adoption de l'intelligence artificielle (IA) par les administrations publiques va plus vite que la mise en place de garde-fous. C'est l'enseignement majeur d'un nouveau rapport publié par SAS et IDC le 27 avril. Selon cette étude mondiale, le secteur public affiche un niveau de maturité étonnamment élevé (52 % utilisent l'IA agentique), mais souffre d'un profond déséquilibre entre le déploiement de ces technologies et les mécanismes garantissant leur fiabilité.



Ce “dilemme de la confiance” prend souvent la forme d’un excès d’optimisme. Ainsi, 38 % des organisations publiques mondiales s’appuient de manière excessive sur des systèmes d’IA dont la fiabilité n’est pas encore pleinement démontrée, comme l’IA générative. Un paradoxe frappant : les décideurs publics disent davantage faire confiance à cette technologie récente, par nature moins explicable, qu’au traditionnel machine learning, pourtant éprouvé depuis des années dans la détection des fraudes ou la fiscalité.

En Europe, le constat est sévère. Seuls 6 % des organismes publics parviennent aujourd’hui à conjuguer une forte confiance interne et des systèmes d’IA réellement fiables. Pour **Alexandre Negadi**, expert chez SAS, un rattrapage est urgent : le manque de fondations de données solides accroît considérablement les risques de biais, de failles de

sécurité et d'échecs coûteux pour la sphère publique.



Publié le 28 avril 2026 · 1 min de lecture

Découvrez le dernier numéro d'Acteurs publics

AP 180 Fonction publique | Le labyrinthe des accès



Connexions multiples sur votre compte

Nous constatons une autre connexion sur votre compte (depuis un autre appareil ou un autre navigateur).

Il n'est pas possible d'avoir plusieurs connexions simultanées sur un même compte Acteurs publics.

Veuillez choisir la session sur laquelle vous souhaitez rester connecté. La session non sélectionnée sera automatiquement déconnectée.

